

Ville de Stains



Le Maire,

A. TAÏBI

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Mars 2018

PROCÈS-VERBAL

Séance du 29 Mars 2018

Membres :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à vingt heures dix, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le vingt-trois mars deux mille dix-huit, s'est réuni salle du Conseil, à l'hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Fabienne TESSIER-KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA N'GOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFAA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Julien MUGERIN.

Étaient absents représentés :

Mme Nabila AKKOUCHE	a donné pouvoir à	Mme Najia AMZAL
M. François VIGNERON	a donné pouvoir à	Mme Nicole RIOU
Mme Françoise ABDERIDE	a donné pouvoir à	M. Nicolas STIENNE
Mme Nadia ZEHOU	a donné pouvoir à	Mme Angèle DIONE
M. Jean-Claude DE SOUZA	a donné pouvoir à	M. Abdelfattha MESSOUSSI
M. Erol ERSAN	a donné pouvoir à	M. Lamine SAÏDANE à partir de l'affaire 1.4
Mme Najewa HAMMANI	a donné pouvoir à	M. Philippe LENAOUR à partir de l'affaire 1.4
Mme Khalida MOSTEFA SBAA	a donné pouvoir à	Mme Lidia AMZAL à l'affaire 3.3
Mme Lidia AMZAL	a donné pouvoir à	Mme Khalida MOSTEFA SBAA jusqu'à l'affaire 3.2
M. Madi BOINA BOINA	a donné pouvoir à	M. Julien MUGERIN
Mme Sylvie JEANNOT	a donné pouvoir à	Mme Fatima DRIDER jusqu'à l'affaire 1.3
Mme Terragi CHEVET	a donné pouvoir à	Mme Evelyne SEEGER
M. Sean NKOLO MAYE	a donné pouvoir à	Mme Marie-Claude GOUREAU

Sont arrivés en cours de séance :

M. Philippe LE NAOUR, M. Lamine SAÏDANE, et Mme Sylvie JEANNOT à l'affaire 1.4, Mme Zaiha NEDJAR à l'affaire 3.2, Mme Lidia Amzal à l'affaire 3.3

Étaient absents :

Mme Karina KELLNER, M. Khader ABDELLALI,

Est sorti pendant la séance :

M. Azzédine TAÏBI à l'affaire 3.2

Ont quitté définitivement la séance :

Mme Zaiha NEDJAR et Mme Khalida MOSTEFA SBAA au cours de l'affaire 3.2, Mme Najia AMZAL et Mme Lidia AMZAL au cours de l'affaire 3.4

Secrétaire de séance : Monsieur Abdelfattah Messoussi

Communication du Maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions du Maire en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire.

Affaire n° 1.1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur: Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 32 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : DESIGNÉ Monsieur Abdelfattah MESSOUSSI, Conseiller municipal délégué, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n° 1.2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 Janvier 2018

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Marie-Claude GOUREAU fait remarquer que certains documents transmis sont « penchés ». Pourront-ils être correctement scannés pour le prochain Conseil municipal ?

Monsieur le Maire répond que ce point sera vérifié afin de garantir la bonne lecture des documents sur les tablettes.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 32 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 janvier 2018.

Affaire n° 1.3 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 Février 2018

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 32 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)).

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 Février 2018.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à observer une minute de silence en hommage à Mireille Knoll, au Colonel Arnaud Beltrame et aux victimes du Super U - Jean Mazières, Christian Medves et Hervé Sosna - qui ont tous été sauvagement assassinés. Les mots manquent. À Stains comme ailleurs, plus que jamais, il nous faut lutter contre la barbarie, la haine, la stigmatisation et contre toutes les tentations de division. C'est ce que l'équipe municipale s'efforce de faire au quotidien avec les Stanoises et les Stanois. Il faut au contraire promouvoir une culture de paix, promouvoir la fraternité, la solidarité, et le bien-vivre ensemble. Ces valeurs de tolérance sont très chères à Stains. Elles sont développées au quotidien. Nous serons toujours face à celles et ceux qui tentent de diviser, dans des moments extrêmement douloureux.

Hier, sans chercher à polémiquer face à une minorité d'individus, Monsieur le Maire estime qu'il est fort regrettable que certaines associations aient décidé d'interdire à certaines personnalités comme Jean-Luc MÉLENCHON de la France Insoumise - ainsi qu'à ses militantes et militants - la possibilité de participer au rassemblement.

Il est inadmissible de la part d'associations comme le CRIF, au lieu de s'inscrire dans une démarche de rassemblement et de recueillement national et les mots du fils de Mireille Knoll ont été bien entendus et très appréciés, dans ce contexte de vouloir semer la division et renvoyer les responsabilités sur certains qui au contraire luttent au quotidien contre toutes les formes de violence et de barbarie.

Minute de silence

Monsieur le Maire rappelle que le vote du budget primitif et du compte administratif constitue un moment charnière de l'année. Ce temps permet de traduire concrètement les orientations budgétaires que l'ensemble du Conseil municipal a d'ailleurs votées le mois dernier. Monsieur le Maire se réjouit qu'au-delà des postures politiciennes, l'ensemble des élus, opposition comprise, ait voté le rapport d'orientations budgétaires. Ce budget témoigne très clairement du projet de la majorité pour la Ville, du refus des baisses de dotation et de la vision qu'elle développe pour Stains. Une ville à taille humaine, ce que l'équipe municipale s'efforce de construire au quotidien, une ville qui réaffirme son identité de Ville-jardin et qui propose un développement urbain maîtrisé. Ce vote a sans doute été rendu possible par le sérieux de l'équipe municipale, le respect des engagements pris et le travail mené par l'administration municipale, une gestion responsable, dynamique et tournée vers l'avenir. Monsieur le Maire insiste sur ce point, car certains ont la mémoire un peu courte et qui peut parfois flancher. Cette bonne gestion a permis de faire baisser l'endettement. Le CA 2017 témoigne d'une augmentation de l'épargne brute de 2,3 millions d'euros, ce qui a comme conséquence d'aboutir à une capacité de désendettement de 8,8 années, contre 14 l'an passé.

Pour ce qui est du budget primitif 2018, la majorité partage le même niveau d'exigence, à savoir un niveau d'autofinancement record de plus de 9 millions d'euros et une nouvelle baisse de la

dette de près de 200 000 euros - donc une capacité de désendettement.

Tout cela se situe dans un contexte budgétaire et institutionnel incertain. Il est utile de le rappeler. Depuis le début du mandat, la Ville a perdu près de 3 millions d'euros de DGF. Celle-ci a été gelée pour 2018. Elle est accompagnée d'une nouvelle baisse, pour les collectivités, de l'ordre de 13 milliards d'euros dans les prochaines années. Cette ponction annoncée est inacceptable. Elle provoque bien évidemment la colère d'une très grande partie des maires de France - en novembre dernier, Monsieur le Maire a assisté à leur congrès- toutes tendances politiques confondues. L'exemple tout récent de la démission du Maire de Sevran, Stéphane GATIGNON, est éloquent. La situation actuelle explique en partie cette décision survenant après 17 années de mandature. Nos territoires qui sont déjà fortement impactés par une crise structurelle et durable et fortement dépendants des dotations de l'État ne peuvent ni ne doivent être les grands oubliés du nouveau « Président des riches ». Les banlieues et les quartiers populaires ont besoin de plus d'État, de plus de République, de plus de solidarité. C'est le sens de la bataille menée par Monsieur le Maire et l'équipe municipale afin d'obtenir davantage de policiers. Reçu récemment par Gérard COLLOMB, ministre de l'Intérieur, ce dernier s'est engagé à venir à Stains au printemps et à développer une brigade de contact - l'équipe municipale l'attend avec plaisir.

Par ailleurs, l'équipe municipale travaille actuellement avec l'ensemble des partenaires, à savoir l'État, des bailleurs et quelques entreprises afin de mettre en place un GIP (Groupement d'Intérêt Public) autour des questions de la médiation - notamment en soirée, y compris à des horaires tardifs.

C'est également le sens de la bataille que Monsieur le Maire mène, avec l'équipe municipale, pour obtenir des transports lourds - tramway puis métro. Il a été reçu tout récemment au ministère des Transports - avec quelques élus ici présents - afin de présenter une étude en ce sens. À cet effet, Monsieur le Maire prendra contact très prochainement avec la Maire de Sarcelles récemment élue, la Société du Grand Paris et le préfet de Région.

Cette bataille se poursuit également en faveur du quartier de la Prêtresse afin qu'elle puisse bénéficier du programme ANRU dans sa totalité - et non sur la barre Newton seule, comme semble le présager ce programme. À ce titre, Monsieur le Maire a rencontré cet après-midi Madame la Préfète déléguée pour l'Égalité des chances et Madame la sous-préfète afin de leur demander leur soutien plein et entier dans la défense de la rénovation de l'ensemble de la cité de la Prêtresse. Ils ont évoqué d'autres dossiers importants comme celui du GIP, notamment. Un rendez-vous a été pris avec le nouveau président de l'ANRU, Olivier KLEIN - par ailleurs Maire de Clichy-sous-Bois - afin d'obtenir toutes les garanties d'accompagnement financier et technique pour le quartier de la Prêtresse et celui du Clos Saint-Lazare. Ce dernier connaîtra en effet une forte mutation dans le cadre de la Rénovation urbaine n°2.

L'équipe municipale de Stains refuse de faire payer aux habitants les conséquences des choix injustes de ce gouvernement. Monsieur le Maire rappelle à cet égard les 4 milliards d'euros sur l'ISF, les 2 milliards d'euros de Flat tax, la hausse de la CSG, les attaques contre les chômeurs, les salariés, les cheminots, les fonctionnaires, etc. Cette équipe protège les Stanoises et les Stanois.

Monsieur le Maire le dit avec gravité : si l'État continue à baisser les dotations, s'il ne donne pas de garanties sur la fin annoncée de la taxe d'habitation, l'exercice budgétaire deviendra alors compliqué, voire impossible. Et il ne sera plus possible d'assurer les missions de service public auprès de la population. Monsieur le Maire et l'équipe municipale certifient à nouveau qu'ils prennent leurs responsabilités, car ils veulent le meilleur pour les Stanoises et les Stanois. Ils construisent chaque jour, avec les habitants, un véritable projet de Ville comprenant plusieurs projets qui seront présentés à cette instance : la rénovation des jardins familiaux et la transformation du territoire, par exemple. Monsieur le Maire pense en particulier au projet important de l'ancien collègue Maurice Thorez qui sera transformé en centre administratif. Il

permettra de regrouper un certain nombre de services municipaux répartis sur la Ville. Il sera en mesure de garantir une offre qualitative forte en matière d'accueil des publics.

À côté de ce pôle administratif, le pôle de l'Économie sociale et solidaire ne sera pas simplement communal. Il sera à rayonnement territorial, car il concernera le territoire de Plaine Commune, voire au-delà. C'est en tout cas l'ambition portée par l'équipe municipale et les associations travaillant sur ce dossier. Le centre social « la Maison pour tous Yamina Setti » sera reconstruit. Le retard s'explique par celui des conclusions des assurances. Face à ce centre social, 5 000 m² sont dédiés à l'activité économique de plusieurs entreprises en phase de s'installer. En outre, Pôle emploi a fait le choix de rester à Stains - ce qui n'a pas été une mince affaire compte tenu des inquiétudes suscitées par son éventuel départ. La Mairie a immédiatement saisi l'opportunité du projet Urban Vallée mené par ATLAND pour que l'activité de Pôle Emploi puisse s'installer au cœur du quartier Moulin Neuf - Trois Rivières. L'équipe municipale aura très prochainement l'occasion de partager avec les agents de Pôle Emploi une ouverture officielle.

L'aménagement du site des Tartres Nord a débuté. Il fait partie des cinquante projets retenus dans le cadre de la dynamique « Inventons la métropole ». Il est à souligner que son activité économique s'étendra sur 25 000 m². Les services de la Mairie et ceux de Plaine Commune y travaillent afin qu'elle soit avant tout bénéfique pour les habitants et celles et ceux créant des entreprises sur la collectivité. À ce propos, Monsieur le Maire se félicite de la signature d'une convention très importante avec l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France. La démarche n'a pas été simple. Cette convention permettra de fournir un accompagnement important, qualitatif et quantitatif, ainsi que des perspectives intéressantes pour ce territoire en vue de devenir un véritable quartier.

Les travaux de la piscine sont également poursuivis. Son ouverture est envisagée avant l'été afin d'organiser les activités durant cette période. Les travaux concernent également les écoles et les marchés. Dans quelques mois, l'inauguration « globale » du marché pourra être organisée.

Ces éléments démontrent en dépit d'un contexte difficile - et même s'il reste encore beaucoup à faire - que l'équipe municipale de Stains s'engage de manière forte et efficace dans une volonté de construire une ville encore plus dynamique. Une ville où foisonnent les idées, une ville où tous les citoyens, les Stanoises et les Stanois sans exclusive, peuvent se sentir bien, où il est possible de construire des projets, où les services publics jouent un rôle important et protecteur et où la justice sociale a un sens concret sur le terrain, une ville qui cultive et concrétise le bien-vivre ensemble. Monsieur le Maire renvoie les élus aux initiatives organisées par le tissu associatif et par les services municipaux. Ces actions permettent d'établir du lien et du liant avec la population.

Il s'agit donc d'un budget de résistance, offensif et protecteur. Un budget qui prépare l'avenir malgré un contexte difficile. Un budget tourné vers l'espoir, vers l'attractivité et vers les atouts importants que la Ville a, en particulier ses habitantes et ses habitants.

Affaire n°1.4 - Adhésion de la commune d'Aubervilliers au Syndicat Mixte des Réseaux d'Énergie Calorifique (SMIREC) et projet de statuts modifiés
Rapporteur : Francis MORIN

Un vote est sollicité auprès de chaque Conseil municipal des villes adhérentes soit Saint-Denis, l'Île-Saint-Denis, La Courneuve, Pierrefitte, et Stains pour accepter la demande d'adhésion de la ville d'Aubervilliers. Historiquement, l'agglomération souhaitait qu'il soit question d'une compétence communautaire. La ville d'Aubervilliers s'y était alors opposée. Mais la situation évolue. Plus les communes sont nombreuses, plus elles sont fortes et plus les coûts sont optimisés. Dans un premier temps, le réseau couvrira le Fort d'Aubervilliers seul, où sera

5/41

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29.03.2018

installée une pompe géothermique longue de 2 km, similaire à celle de La Coumeuve. La chaleur est en effet extraite en profondeur. Elle couvrira 15 000 à 16 000 logements. Il s'agit d'une première étape. M. MORIN a exprimé à plusieurs reprises, en réunion du SMIREC, le fait que Stains souhaite être davantage bénéficiaire du réseau qu'elle ne l'est aujourd'hui. Une extension de centre-ville est prévue - avant d'autres possibles. M. MORIN insiste sur l'intérêt que présente le Réseau de chaleur. Il stabilise les coûts dans la durée. Lorsque le prix du gaz baisse, il peut certes sembler moins compétitif, mais sur une durée de 25 ans les coûts sont maîtrisés. Par ailleurs, la démarche d'énergie renouvelable est à présent initiée avec la géothermie, la biomasse et le choix du bois comme pour la chaudière de Stains - dont il serait intéressant d'organiser la visite, comme cela avait été évoqué lors d'un précédent Conseil. Les membres du Conseil municipal sont donc invités à se prononcer.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)).

ARTICLE UN : APPROUVE l'adhésion de la commune d'Aubervilliers au sein du Syndicat Mixte des Réseaux d'Énergie Calorifique (SMIREC).

Article DEUX : APPROUVE le projet de statuts modifiés du SMIREC, ci-annexé.

Article TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette adhésion et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour procéder à l'exécution de la présente délibération.

Affaire n° 1.5- Désignation des représentants pour siéger au Comité stratégique de la Société du Grand Paris

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire fait savoir que, dans ses prérogatives, la Société du Grand Paris traitera principalement de la question des transports - qui est très chère à notre ville -, de celle du logement ainsi que de la valorisation et du développement économique. Il convient de désigner ce jour un membre titulaire et un membre suppléant. Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à présenter d'éventuelles candidatures.

Monsieur le Maire propose les candidatures de M. Azzédine TAÏBI en qualité de membre titulaire et de M. François VIGNERON en qualité de membre suppléant. Aucune autre candidature n'est proposée.

Monsieur le Maire propose, avec l'accord de toutes et tous, de procéder à un vote à main levée ou à bulletin secret. Ce vote répond aux conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Les élus se prononcent à l'unanimité pour un vote à scrutin public.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 28 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-

AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)) et 8 abstentions (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : DESIGNÉ pour représenter la commune de Stains au comité stratégique de la Société du Grand Paris :

Monsieur Azzédine TAÏBI, en qualité de représentant titulaire,
Monsieur François VIGNERON, en qualité de représentant suppléant.

Affaire n° 2.1 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI précise que les élus ont coutume de voir ce rapport inscrit au sein de l'instance. Il concerne la modification du tableau des effectifs. Il soumet aux membres du Conseil quatre modifications de postes liées, en partie, à des recrutements ou à des réussites aux concours.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 28 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)) et 8 abstentions (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : DECIDE la suppression et la création des postes suivants :

Postes à supprimer	Postes à créer	Date de la transformation	Nombre de poste
Archiviste (Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques)	Assistant.e Archives/Documentation (Agent de maîtrise territorial principal)	Entrée en vigueur de la délibération	1
Transformation d'un poste de chargé.e de recrutement et GPEC et d'un poste de chargé.e de formation et GPEC (Rédacteur territorial)	Attaché territorial	Entrée en vigueur de la délibération	2

Transformation du poste de Juriste à la Maison du droit et de la médiation (Rédacteur territorial)	Attaché territorial	Entrée en vigueur de la délibération	1
Par redéploiement avec la suppression d'heures de vacation	Création de deux postes Formateurs.rices/Animateurs.rices à la Maison du Temps Libre (Attaché territorial)	Entrée en vigueur de la délibération	2
Attaché territorial	Animateur territorial	Entrée en vigueur de la délibération	1
Adjoint territorial d'animation	Animateur territorial principal de 2 ^{ème} classe	Entrée en vigueur de la délibération	1

ARTICLE 2 : DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice.

Affaire 3.1 : Adoption du compte de gestion 2017

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle que le compte de gestion est établi par le comptable public. Il vise à établir une balance générale de tous les comptes tenus par le Trésorier, ainsi qu'un bilan comptable de la collectivité. Soumis au vote de l'assemblée, cette dernière peut ainsi constater la stricte concordance du compte administratif et du compte de gestion. Le vote de conformité étant acquis, après consultation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante peut affecter son résultat.

Le tableau présente en investissement un déficit de 4 315 512,27 euros et un excédent de fonctionnement de 6 097 560,46 euros. Il est proposé d'adopter ce compte de gestion établi par le Trésorier principal de Stains.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE le compte de gestion 2017, présenté par Monsieur le Trésorier Principal de Stains et constate sa concordance avec les résultats du Compte Administratif pour le même exercice.

Affaire 3.2 : Compte administratif 2017

Rapporteur : Olivier MATHIS

Au préalable, Monsieur le Maire rappelle que, suite au débat et conformément à la loi, il devra sortir de la salle du Conseil, car il ne peut assister au vote. Il confie en son absence la fonction de président de séance à M. MATHIS. Les membres du Conseil municipal seront donc invités à se prononcer par un vote.

Présidence Monsieur Olivier MATHIS : vote à l'unanimité

Olivier MATHIS indique que le compte administratif 2017 dégage un excédent de clôture de 6 090 000 euros, avant refinancement du déficit d'exécution de la section d'investissement et avant financement des reports.

En section d'investissement, l'exécution budgétaire présente un solde négatif de 5 153 014,30 euros. L'affectation du résultat 2017 est de 4 315 512,27 euros au compte 1068 soit le compte d'investissement. 1 782 048,19 euros correspond, lui, à l'excédent de fonctionnement reporté. En section de fonctionnement, le montant des recettes réalisées est plus important que celui des dépenses de fonctionnement, ce qui permet de dégager un résultat excédentaire de 6 097 560,46 euros au titre de l'exercice 2017. Cet excédent représente 9,67% des recettes réalisées en fonctionnement.

Après retraitement des éléments cycliques et non récurrents, l'épargne brute de la Ville se situe aux environs de 6 074 000 euros, en légère augmentation par rapport au CA 2016 où elle s'établissait à 4 450 000 euros. À l'issue de l'exercice, la Ville ramène sa capacité de désendettement à 8,8 années, au lieu de 14,1 années à la fin de l'exercice 2016. En section d'investissement, le niveau de réalisation du programme d'investissement est en légère diminution par rapport à 2016, passant à 68%.

Au total, il est noté un maintien de la solvabilité de la Ville dont la situation financière, quoiqu'en progrès, requiert une vigilance particulière compte tenu de l'incertitude de l'évolution des dotations et des financements des collectivités d'une part, et la faiblesse structurelle du potentiel fiscal de la commune d'autre part.

Sur les dépenses réelles d'investissement, la consommation effective des crédits des immobilisations et des travaux est de 60,3% par rapport aux crédits ouverts. En 2016, la consommation était de 68%. L'exercice 2017 a été marqué par la poursuite et la fin des travaux du gymnase Léo Lagrange, la poursuite des travaux du marché du Centre et par le démarrage des travaux de la piscine René Rousseau et du futur centre administratif Maurice Thorez. Les recettes d'investissement restent relativement stables dans leur globalité. Il est en revanche noté une baisse importante des subventions sur ces investissements.

Le chapitre 10, sur les dotations et fonds propres, est composé du fonds de compensation de la TVA, de la taxe d'aménagement et de la taxe locale d'équipement et de l'affectation du résultat. Ces trois recettes sont intégralement recouvrées. La FCTVA représente 1 606 905 euros, la taxe d'aménagement 336 698,36 euros, la taxe d'équipement 1 617 euros et l'affectation du résultat 3 840 297,25 euros. La taxe d'aménagement est donc en forte diminution par rapport à 2016, soit 51,51%.

Le chapitre « Emprunts et dettes assimilées » n'enregistre aucun mouvement, car en 2017, la Ville n'a pas eu recours à l'emprunt. Concernant le chapitre « Subventions d'investissement reçues », environ 70% des inscriptions étaient recouvrées, soit 3 276 891 euros sur un total de 4 708 734 euros.

Sur les dépenses de fonctionnement, leur progression s'établit à +1,37% en 2017. La progression

9/41

du chapitre des dépenses exceptionnelles s'explique par la régularisation des titres antérieurs de l'exercice 2017 pour un montant de 324 742,78 euros, liée à la modification du périmètre des charges à facturer à Plaine Commune, conformément à la Convention de mutualisation et de mise à disposition des services. L'augmentation la plus importante en volume concerne les charges de personnel -chapitre 12 - qui ont progressé de 1 095 735,12 euros entre 2016 et 2017. Les charges à caractère général accusent une baisse de 5,16%.

Le chapitre « Vente des produits fabriqués » correspond à la participation des familles aux activités municipales. Ce chapitre comprend également la refacturation des prestations de Plaine Commune.

Le chapitre 73 progresse de 1 882 282,13 euros en volume par rapport à 2016, soit une hausse de 5,97%. Les principales contributrices à cette hausse sont les fonds de solidarité de la région Île-de-France qui augmentent de 898 169 euros - soit 19,48% - et les droits de mutation qui augmentent de 371 370,28 euros.

Sur l'évolution des principales dotations de l'État, il est constaté qu'entre 2016 et 2017 elles ont augmenté dans leur globalité de 4%. L'augmentation de la DSU et la compensation au titre de la taxe d'habitation ont permis d'atténuer la baisse des autres dotations - notamment de la DGF. Il est à noter que l'attribution de ces dotations spécifiques correspond à la prise en compte de la situation sociale d'une grande partie de la population de Stains en matière de précarité et de revenus. Pour ce qui est de la dette au 31 décembre 2017, le stock de dettes est de 59 036 341 euros. La Ville n'a donc pas mobilisé d'emprunt en 2017. Le taux d'intérêt moyen observé sur l'ensemble de l'en-cours a été de 2,80%. La durée moyenne résiduelle de l'en-cours est de 13 ans et quatre mois.

En conclusion, le Conseil municipal, en l'absence de Monsieur le Maire, est appelé à donner acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser, de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-annexé.

Julien MUGERIN émet une remarque relative au propos introductif de Monsieur le Maire qui rappelait que l'opposition a voté le rapport d'orientations budgétaires. M. MUGERIN précise qu'il ne s'agissait pas d'adopter ces orientations, mais d'entériner le fait qu'un débat d'orientations budgétaires a eu lieu.

Le compte administratif fait malgré tout apparaître un certain nombre d'éléments à préciser, notamment sur la gestion de la commune. M. MUGERIN sera ainsi amené à répéter des éléments formulés lors du débat d'orientation budgétaire, mais qu'il est important de rappeler.

L'opposition rejoint M. MATHIS sur le fait que la situation de l'endettement de la commune s'améliore. Elle se réjouit de l'avoir accompagnée au moment où elle se débarrassait des emprunts toxiques qui menaient la municipalité vers une situation de banqueroute si les taux d'intérêts risquaient de s'envoler, et s'en être dégagé est une très bonne chose. En revanche, il faut conserver à l'esprit que cette situation d'endettement reste assez inquiétante. Stains se situe au-dessus de la moyenne des villes du département et de la strate. Il convient donc de modérer les autocongratulations. Même si elle s'améliore, la situation n'est toujours pas convaincante.

Pour ce qui est des effectifs des agents communaux, M. MUGERIN avait déjà fait remarquer leur importance - les chiffres le prouvent. Les dépenses de personnel représentent 57% des dépenses de fonctionnement, un niveau est très important dont il faut en avoir conscience. Il ne s'agit pas d'inciter la municipalité à effectuer des suppressions de postes. Ce n'est pas le propos de M. MUGERIN. Cependant, il tient à alerter sur l'importance du coût que cela représente mais également à se poser des questions en matière de gestion des ressources humaines. En effet, le nombre d'agents en catégorie A est très important ce qui amène à se dire que le taux

d'encadrement est important. Pourquoi un tel nombre d'agents de catégorie A dans la gestion de la commune ?

Concernant les dotations - et l'opposition le réitère de manière fréquente, car la majorité élue fait de même - il convient de dire la vérité. Effectivement, le gouvernement actuel mène la vie dure aux collectivités, ce qui était davantage le cas sous les gouvernements socialistes. Le cadre imposé est très contraignant. Il s'oriente vers davantage de contraintes, associées à une contractualisation. À ce propos, M. MUGERIN souhaiterait que la majorité élue exprime son avis quant à cette contractualisation. La Ville sera-t-elle touchée ? Le barème fixé correspond à celui d'un budget de fonctionnement de 60 millions d'euros. Stains se situant un peu au-delà de ce barème, est-elle concernée ? Et que se verra-t-elle imposer ?

Pour ce qui est des dotations, la vérité est la suivante : la dotation générale de fonctionnement a observé une baisse entre 2016 et 2017. Ce ne sera pas le cas pour 2018 puisqu'entre 2017 et 2018, elle sera maintenue au même niveau. La majorité élue l'a elle-même annoncé. Mais en considérant la période 2016-2017 - et même 2018 - l'ensemble des dotations d'État pour Stains sont en augmentation de 4% entre 2016 et 2017. Aussi, annoncer aux Stanois que l'État baisse les dotations à la ville de Stains est un mensonge. La réalité est que, sur l'ensemble du territoire, les communes vivent en effet des situations difficiles compte tenu de leurs dotations. Mais Stains est plutôt épargnée. M. MUGERIN a donc du mal à saisir le bruit fait autour de cette réalité.

Au regard des éléments présentés, l'opposition est en droit de se poser la question du sérieux de ces comptes. Le budget primitif comporte un certain nombre d'erreurs, car des chiffres manquent ou ont été inversés. M. MUGERIN se propose d'en présenter le détail lors du budget primitif. Il soulève en effet un certain nombre de questions quant à la gestion.

Le compte administratif fait ensuite état de la vente d'un minibus pour un euro. En règle générale, ce type de session est présenté en Conseil municipal, même pour une somme aussi symbolique. Or l'opposition n'en a pas mémoire, sauf erreur de sa part. Pourquoi cette vente n'a-t-elle pas été votée ? Et surtout, à qui ce minibus a-t-il été cédé pour cette modique somme ?

M. MUGERIN attire l'attention des élus sur le fait que 60,3% des crédits d'immobilisation et de travaux ont été consommés par rapport aux crédits ouverts. On n'a donc utilisé que 60% de cette enveloppe budgétaire. Cela signifie-t-il que les travaux n'ont pas avancé suffisamment vite ? Ou alors trop de crédits ont-ils été prévus et n'ont pas été utilisés ? Dans un cas comme dans l'autre, cette consommation des crédits n'est pas très sérieuse. En matière de gestion, il convient de savoir budgéter en amont l'ensemble des actions menées. Cet état de fait est bien sûr courant. Un tel crédit n'est jamais utilisé dans sa totalité. Cependant, 60,3% restent malgré tout un pourcentage très faible.

Certains éléments plus concrets ont interrogé les membres de l'opposition. Il s'agit des deux lignes mentionnant l'achat de matériel iPhone 7+. Pour une ville comme Stains censé disposer de peu de moyens - ce que M. MUGERIN reconnaît - le budget alloué aux élus est effectivement faible. Or l'acquisition de deux iPhone 7+ est constatée, chacun pour la somme de 3 000 euros - à moins que M. MUGERIN ait mal lu, auquel cas il exprimera son *mea culpa*. Il existe pourtant des modèles d'appareils un peu moins coûteux. Et la somme de 3 000 euros représente tant à faire. Cet élément questionne l'opposition.

M. MUGERIN clôt ses interrogations sur le sérieux des comptes en rappelant qu'il y a bientôt deux mois, il avait demandé à pouvoir prendre connaissance des comptes précis de chacun des services. Il n'a reçu aucune réponse à ce stade de la part de Monsieur le Maire. S'agissait-il d'une question gênante ? L'opposition a-t-elle pointé une situation qui ne doit pas l'être ? Des éléments sont-ils cachés ou gardés secrets ? M. MUGERIN souhaite avoir accès à ces documents publics, selon la loi, aux élus et au public. Pourquoi ne peut-il pas en disposer ? Cette situation pose la question de la sincérité de ce qui est voté en matière budgétaire.

Les chiffres présentés posent la question de l'usage de l'argent des Stanois. La ligne intitulée « Voyages et déplacements » fait état, en 2017, d'un budget de 3 802 euros. Les montants émis s'élèvent à 48 000 euros, soit plus de 10 fois supérieurs à ce qui était mentionné précédemment.

Olivier MATHIS souhaite savoir à quel document M. MUGERIN fait référence. Les élus de la majorité s'étonnent des chiffres qui sont cités. Sont-ils hors débat ?

Julien MUGERIN répond qu'il s'agit du compte administratif. Il peut désigner la ligne en question et déplore le fait que M. MATHIS ne connaisse pas son compte administratif.

Olivier MATHIS comprend que M. MUGERIN se réfère aux annexes du rapport.

Julien MUGERIN précise que le chapitre « Voyages et déplacements » est à la page 11 des tablettes. Le crédit ouvert est à 3 802 euros, le mandat émis est à 48 247 euros. Le budget iPhone 7+ est à la page 194, dans les annexes. Il y figure pour un montant exact de 3 637 euros. M. MUGERIN souhaite donc obtenir des précisions pour ces voyages et déplacements qui, en 2017, s'élèvent à 48 247 euros et qui sont budgétés à plus de 55 000 euros pour 2018. À quoi et à qui servent-ils ? Ajoutés aux « Fêtes et cérémonies » et « Communication - Relations publiques », le résultat est énorme et s'élève à 629 872€. Mis à part les cérémonies patriotiques auxquelles les élus peuvent assister et dont le coût - hors charges personnel - ne doit pas être élevé, ce budget est destiné au service de Monsieur le Maire. Et la destination de cette communication est évidente, au vu, par exemple, des panneaux affichés à l'entrée de la Mairie, ce qui est éminemment politique. La coopération décentralisée demande un peu plus de 25 000 euros.

Les frais d'actes et de contentieux, pour leur part, sont à hauteur de 51 000 euros en 2017. Ce qui fait dire à l'opposition qu'à chaque fois que Monsieur le Maire se rend au tribunal pour des raisons qui ne concernent pas la Ville ou pour son entêtement - conclusions que sont souvent amenées à prendre les instances juridiques - cela coûte à la Ville et aux Stanois. Il est fait chaque fois appel au cabinet d'avocats de Maître Weyl et ce sont à chaque fois les Stanois qui le paient. L'opposition le fera savoir autour d'elle, car cet élément figure bien dans le document. M. MUGERIN suppose qu'il s'agit également de procès intentés par des agents qui se sont trouvés mal traités et qui veulent défendre leurs droits - ce qui fait écho aux propos que Monsieur le Maire tenait à l'instant quant à la protection des salariés.

Pour toutes ces raisons, l'opposition s'abstiendra lors du vote. Il est en effet question d'entériner des dépenses qui ont été faites. L'opposition tient à souligner, par son abstention, les différentes interrogations qu'elle se pose quant au sérieux des comptes et à leur utilisation.

M. MUGERIN voit d'ici M. DEFREL - ou quelqu'un d'autre - déclarer que l'opposition, « frustrée », n'est là que pour exister. M. MUGERIN devance alors M. DEFREL afin que ce dernier puisse faire preuve d'originalité.

Oui, l'opposition est frustrée. C'est le cas. Il est vrai qu'elle est passée à 0,6% près d'une élection en 2014. Si cette élection avait pris une autre direction, le spectacle affligeant de la gestion de la majorité n'aurait pas eu lieu. Il n'est pas question de la frustration de M. MUGERIN, car son cas personnel importe peu. Il s'agit de celle de tous les Stanois dont la vie quotidienne ne s'améliore pas. Certes, de nouveaux équipements arrivent. L'opposition en convient. Mais la fierté stanoise ne grandit pas.

À la frustration il est alors possible d'ajouter la tristesse de voir une ville en proie au gaspillage d'argent public. Il est possible d'ajouter l'amertume des Stanois rencontrant des difficultés et qui ne sont pas accompagnés. Il est possible d'ajouter la colère, celle des associations qui ne sont pas amies de Monsieur le Maire et qui affrontent toutes sortes d'attaques. L'écœurement, car Monsieur le Maire sert ses petits intérêts politiques au lieu de s'attaquer, de toutes ses forces, à l'insécurité, la saleté et au mauvais état des rues. Il est possible d'ajouter la honte de

voir Monsieur le Maire utiliser l'argent public pour une précampagne électorale axée autour du métro, de fausses baisses de dotations, en faveur de la Palestine, etc. Alors que Monsieur le Maire est attendu pour redorer l'image de la Ville et améliorer le cadre de vie.

L'opposition partage en effet le sentiment de beaucoup de Stanois qui en ont assez du « MacronPoly ». Ils se sont exprimés en boudant l'Assemblée citoyenne au début du mois, et en venant en revanche très nombreux à l'ouverture, une semaine après, de la médiathèque. Même si M. MUGERIN utilise le terme « MacronPoly », c'est pour reprendre les termes de la scénette de Monsieur le Maire. Il ne faut pas y voir une adoration de la part des Stanois ou de M. MUGERIN vis-à-vis du président de la République. Monsieur le Maire a été élu pour gérer les affaires de la Ville et son cadre de vie. Les Stanois veulent que leur argent soit utilisé pour eux et pour rien d'autre. Ils ont raison et l'opposition continuera de le dire à Monsieur le Maire, à le répéter s'il le faut, même si cela lui demande beaucoup d'énergie.

Encore une fois, l'opposition continuera d'accompagner Monsieur le Maire lorsque son action sera guidée par l'intérêt des Stanois.

Mathieu DEFREL note qu'il n'a pas besoin de se présenter car M. MUGERIN s'est chargé de sa présentation et de son introduction. Il est satisfait de voir qu'en présence du public, M. MUGERIN travaille davantage ses dossiers. Cette situation le motive. Le public sera donc sollicité à chaque séance. Cela permettra à la majorité élue de déconstruire un certain nombre de points démagogues sur lesquels M. MUGERIN s'obstine, et sur lesquels la majorité revient dans un combat à chaque fois quasi stérile. L'opposition dénonce ici 10%, là 1% d'un budget de 60 millions d'euros, dont plus de 50% sont dévolus à l'action pour l'éducation et pour l'amélioration du cadre de vie. M. MUGERIN parle aujourd'hui du personnel communal alors qu'il vient à peine de s'abstenir sur la modification du tableau des effectifs valorisant du personnel ayant réussi le concours. C'est donc bien montrer l'intérêt qu'il porte aux agents communaux.

M. MUGERIN parle de fierté stanoise. Encore faut-il être Stanois pour être fier de sa ville. M. DEFREL ne pense pas, malheureusement, que cela soit son cas, même s'il s'y attache, même s'il tente, sur le terrain, de prouver aux gens qu'il connaît les rues. M. MUGERIN est obligé de faire du porte-à-porte, en prétextant connaître et venir de la part d'élus de la majorité - notamment de M. DYKOKA NGOLO qui n'a rien à voir avec M. MUGERIN, encore heureux.

M. MUGERIN parle de fierté stanoise, mais il n'en a pas, car il ne comprend pas ce qu'elle est, aujourd'hui. Il reproche à la majorité de s'autocongratuler sur la question de la baisse du désendettement. Effectivement, la commune se situe peut-être un peu au-dessus de la strate départementale. Mais les villes de la même strate ont-elles le même engagement sur le service public que la ville de Stains ? Aujourd'hui, les villes des mêmes strates arrivent-elles à boucler des budgets qui protègent, qui résistent, qui font face aux adversités des politiques d'austérité qui accablent les communes et les quartiers populaires ? M. DEFREL en doute. Aujourd'hui, arrivent-ils à budgétiser et à boucler des budgets, sans augmenter les parts communales au niveau de l'impôt ? M. DEFREL en doute. M. MUGERIN parle de fierté stanoise. M. DEFREL n'est pas sûr que M. MUGERIN comprenne vraiment, aujourd'hui, la profondeur de ce qui la caractérise.

M. MUGERIN parle aussi des dotations en affirmant qu'aujourd'hui, en 2018, leur niveau ne baissera pas, et en faisant remarquer une augmentation entre 2016 et 2017. M. DEFREL lui rappelle - comme il l'a déjà fait dans cette assemblée - que cette augmentation est d'une part mécanique, et d'autre part due à celle d'une DSU qui est un indicateur de précarisation des quartiers populaires. Ce n'est pas forcément une bonne chose de dire que les dotations augmentent sur la ville. La DGF est gelée pour cette année. Pourquoi ? Parce que 3 milliards d'euros d'économies ont été annoncés lors du quinquennat Hollande et qu'aujourd'hui, 13 milliards d'euros d'économies supplémentaires sont prévus. Ils pèseront encore sur les collectivités publiques. L'opacité de leur répartition et la façon dont ils seront ponctionnés sur les collectivités sont floues.

La situation financière actuelle fait qu'il est possible d'être fier du travail quotidien mené au sein du Conseil municipal, de l'action menée au quotidien sur le terrain, pour les Stanoises et les Stanois, afin de défendre leurs intérêts et leur dignité. M. MUGERIN évoque les actes de contentieux. M. DEFREL rappelle que ces actes contiennent également toutes les actions intentées contre la collectivité, notamment dans le cadre des arrêtés anti-mise à la rue et anti-expulsion que la ville défend au quotidien.

Où est l'opposition dans ces batailles ? Où est l'opposition quand les familles se retrouvent avec les huissiers à leur porte, éjectées de leur domicile et mises à la rue alors que la loi l'interdit ? Où est l'opposition ? Elle ne se manifeste pas lors des batailles portant sur la sécurité. Elle ne se manifeste pas dans la bataille portant sur les transports. Oui, M. MUGERIN a le temps de lire un compte d'exploitation et d'en extraire une ou deux lignes qui, potentiellement, à ses yeux, reflèteraient une gabegie financière de la part des élus de la majorité. Il pourrait s'agir d'un budget « Fêtes et cérémonies », les élus de la majorité ayant certainement ouvert une boîte de nuit sous la Mairie pour organiser des soirées privées destinées à certains de leurs amis. Non.

Cette ville n'est pas Issy-les-Moulineaux, Levallois-Perret ou Neuilly-sur-Seine. Il convient donc de cesser cette démagogie et de revenir à l'essentiel, à savoir le fond de ce budget, de l'objectif d'un budget municipal qui n'a de cesse de défendre les intérêts des Stanoises et des Stanois, leur dignité, de préparer l'avenir, de protéger les enfants et de protéger les populations les plus précaires. De cela, les élus de la majorité en sont très fiers. M. MUGERIN peut continuer à déambuler en pratiquant cette démagogie. Les 0,6% d'écart ne représentent pas une menace grandissante, aujourd'hui. Ce qui paye est le travail sur le terrain, le fait d'être aux côtés de la population - et non celui de raconter de belles histoires et de tenter d'exister dans les rues de cette belle ville. Les Stanois ne sont pas dupes et sauront lui rendre la pareille.

Farida AOUDIA-AMMI souligne la notion de fierté. Contrairement à M. MUGERIN, Mme AOUDIA-AMMI est particulièrement fière du service public et de l'ensemble de ses agents, de l'auxiliaire de puériculture à l'animateur en passant par l'agent d'entretien, les agents d'accueil et les ATSEM. Il est possible de lister plusieurs dizaines de noms et de métiers qui prouveront la diversité du service public et son importance à ce jour. M. MUGERIN peut hausser les épaules. Or il n'assume pas.

Lorsqu'il affirme, lors d'un précédent Conseil municipal, qu'une commune comme celle de Stains devrait comprendre entre 600 et 700 agents, quels services M. MUGERIN souhaite-t-il externaliser ? Que M. MUGERIN assume ses propos devant ses sympathisants et ceux qui l'écoutent. Mme AOUDIA-AMMI demande à M. MUGERIN de lui expliquer quels services externalisera-t-il ? Quels services supprimera-t-il ? Qui licenciera-t-il ? À quels contrats mettra-t-il fin ? Qui mettra-t-il à la rue ? À quelle famille retirera-t-il des revenus ? M. MUGERIN doit assumer et aller jusqu'au bout de ses raisonnements. Mme AOUDIA-AMMI estime qu'il fait preuve d'une malhonnêteté intellectuelle assez importante. D'une part ses propos font état d'un trop grand nombre d'agents dans cette collectivité, d'autre part M. MUGERIN récuse le fait d'avoir affirmé qu'il fallait supprimer des postes. Mme AOUDIA-AMMI souligne cette incohérence. Comment peut-il y avoir trop d'agents d'un côté et de l'autre côté qu'il ne faille pas supprimer de postes ? Il ne s'agit pas de 10 ou de 20 agents. Au dernier Conseil municipal, Monsieur MUGERIN avait évoqué un sureffectif de 200 à 300 agents, puisqu'il estimait qu'une commune comme Stains devait avoir un effectif compris entre 600 et 700 agents plutôt que 1 000 agents. La majorité est cohérente. Mme AOUDIA-AMMI n'ayant aucun problème vis-à-vis du débat, elle écoutera la réponse de M. MUGERIN sur ce point.

Pour ce qui des agents de catégorie A, Mme AOUDIA-AMMI ne lui apprendra pas que tous n'encadrent pas. Or M. MUGERIN semble affirmer que le taux d'encadrement est important. Stains est une des seules communes, en 2014, ayant revu de fond en comble l'organisation de son administration générale. Elle a supprimé un certain nombre de postes de DGA là où d'autres villes en ont créé à foison. Et les postes de direction générale ne supposent pas de petits

salaires, vu la nature des missions qui leur sont confiées.

Des incohérences et des propos incohérents, il est possible d'en relever d'autres. Contrairement à M. MUGERIN, Mme AOUDIA-AMMI se satisfait du fait que cette collectivité comprenne des agents de catégorie A. Pourquoi ? Parce que la mobilité et l'effort qu'ils accordent en termes de formation et d'accompagnement de réussite aux concours sont une réalité, dans cette collectivité. Mme AOUDIA-AMMI est particulièrement fière de tous ces agents - que M. MUGERIN ne connaît pas, malheureusement - ayant intégré la collectivité sur des postes de catégorie C, souvent, et qui ont vu leur carrière évoluer. La majorité élue fait le choix d'accompagner en matière d'information et de préparation aux concours ces agents travaillant à la sueur de leur front, à force d'efforts, et non parce qu'ils seraient les amis de Monsieur le Maire ou autres - les sous-entendus de M. MUGERIN en la matière commencent à suffire. En termes d'éthique, M. MUGERIN doit pouvoir assumer ses propos. Les agents « apprécieront » qu'il ne reconnait pas leur valeur et leur travail.

Par ailleurs, la masse salariale représente en effet un budget important pour la Ville. Mme AOUDIA-AMMI rappelle à M. MUGERIN - même s'il s'est abstenu sur un certain nombre de ces rapports - que la majorité mène depuis 2014 une campagne de déprécarisation. Cette dernière a mis fin à un certain nombre de contrats, en particulier ceux de 18 heures. Elle a proposé à des agents de catégorie C - contrairement à ce que M. MUGERIN peut dire - des postes à temps plein alors qu'ils étaient depuis plusieurs années sur des postes à temps partiel et à 18H00. La majorité favorise la déprécarisation, la fin des situations des contractuels. Et mieux payer les agents entraîne un coût. Mme AOUDIA-AMMI se souvient que M. MUGERIN a voté contre la dissolution de la CLOS, sous prétexte que les contrats créés n'étaient pas assez sécurisés et qu'ils fabriquaient de la précarité. Les incohérences de M. MUGERIN peuvent donc être listées.

Mme AOUDIA-AMMI renvoie M. MUGERIN à ses contradictions, au fait qu'il n'assume pas. Il doit, à un moment donné, prendre ses responsabilités - y compris à l'égard des agents du service communal dont les élus de la majorité sont pour leur part très fiers.

Julien MUGERIN constate qu'en dépit de tout ce qui a été dit, il n'a reçu aucune réponse à chacune des interrogations qu'il formulait. Elles portaient très précisément sur l'utilisation du budget de la commune. Il y a eu beaucoup de politique, beaucoup de discours - beaucoup de mensonges aussi - beaucoup d'amalgames. Mais aucune réponse. Il fait remarquer à M. DEFREL que ce dernier sait parfaitement où il habite et le convie à boire un thé à la maison.

Mathieu DEFREL demande à M. MUGERIN de bien vouloir le vouvoyer car ils ne sont pas copains.

M. MUGERIN fait savoir qu'ils se tutoient dans la rue.

Olivier MATHIS demande à M. MUGERIN de bien vouloir aller au fait de son intervention, au lieu de se livrer sans cesse à des digressions.

*Suite à un malaise en salle du conseil municipal, la séance est suspendue à 21h15
La séance est reprise à 21h34*

Olivier MATHIS souhaite apporter quelques réponses aux interrogations de l'opposition. Concernant le pourcentage des travaux réalisés, comme chaque année, des investissements sont engagés en début de mandat. Les crédits d'investissement ne sont jamais réalisés à 100% pour différentes raisons : problèmes d'appel d'offre ou de retard dans l'exécution des travaux, etc.

Sur la transparence des comptes, M. MUGERIN émet toujours le même doute quant à celle des élus de la majorité. Il tient à sa disposition l'ensemble des comptes administratifs. Monsieur MATHIS rappelle que le Trésorier principal valide les comptes tous les ans. Les voyages, pour leur part, concernent les congés bonifiés que la municipalité n'a pas supprimés. Les lignes de la comptabilité publique n'ont pas été supprimées.

15/41

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29.03.2018

La ligne « iPhone 7+ » désigne la flotte complète des appareils. Pour ce qui est de la « Communication, fêtes et cérémonies », M. MATHIS ayant travaillé dans la communication, il confirme que pour une ville de 40 000 habitants, 629 000 euros correspondent à une somme très faible. M. MATHIS précise que ce montant figure sur la ligne budgétaire. À cet égard, il préfère ne pas citer le nom de la ville du 93 qui invite, en fin d'année, 200 personnes du personnel communal dans des boîtes de nuit parisiennes - sans en inscrire le budget dans la ligne appropriée.

Les contentieux ne concernent pas le personnel communal, mais l'assurance ou d'autres dossiers. Les contentieux pour le personnel sont gérés par les RH. Il n'en a été rapporté qu'un seul cas.

Pour ce qui est du véhicule à un euro, il s'agissait d'une épave. Il ne roulait plus depuis longtemps. M. MATHIS ne savait pas s'il fallait absolument passer cette vente en Conseil municipal. Il se tourne vers l'administration.

Olivier MATHIS annonce que Monsieur le Maire va sortir afin que les membres du Conseil municipal puissent procéder au vote du compte administratif.

Monsieur le Maire quitte la séance à 21h37. Monsieur le Maire revient en séance à 21h38, après le vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 25 voix pour (M. Olivier MATHIS, Mme Najla AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida Aoudia-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean- Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat)) et 8 abstentions (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : DONNE ACTE au Maire de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2017, lequel peut se résumer selon le tableau ci-annexé.

ARTICLE DEUX : RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARTICLE TROIS : VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-annexé.

LES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

RESULTAT INVESTISSEMENT 2017

	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT
Résultat reporté 2016	3 848 287 725	
Opérations de l'exercice	12 045 343,60	11 578 118,58
TOTAL	15 893 630,85	11 578 118,58
Résultat de clôture	- 4 315 512,27	
Restes à réaliser	2 158 311,66	1 320 809,63
TOTAL	18 051 942,51	12 898 928,21
BESOINS DE FINANCEMENT		- 5 153 014,30

RESULTAT FONCTIONNEMENT 2017

	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT
Résultat reporté 2016		1 518 227,88
Opérations de l'exercice	58 433 454,12	63 012 786,70
TOTAL	58 433 454,12	64 531 014,58
Excédent de clôture		6 097 560,46
BESOINS DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 315 512,27
RÉSULTAT DEFINITIF		1 782 048,19

Avant de passer au rapport suivant, Monsieur le Maire rappelle qu'il ne pouvait pas prendre part au débat relatif au rapport du compte administratif. M. DEFREL et Mme Aoudia-AMMI, ainsi que M. MATHIS dans sa présentation, ont très largement répondu à l'opposition municipale - et en particulier à M. MUGERIN. Ce dernier a, une fois de plus, créé toutes les conditions menant à la confusion. À titre d'exemple concret, M. MUGERIN veut faire croire à la population stanoise qu'un iPhone coûte environ 3 600 euros, alors qu'il sait pertinemment que son coût est d'environ 800 euros en commerce. Une telle démarche est fort de café.

La démagogie a été évoquée. Ce qui est cependant plus inquiétant - et ce n'est pas la première fois - est de se faire passer pour un ami des élus de la majorité. C'est très grave. Il s'agissait tout récemment de M. DYKOKA NGOLO. Monsieur le Maire se souvient qu'il était parfois question d'autres élus de la majorité - pour ne pas citer M. DEFREL. M. MUGERIN est donc à l'affût de tout et de rien. Il ose affirmer que l'équipe municipale est en campagne. Elle n'est pas en campagne, elle est tout le temps sur le terrain. L'opposition, elle, est en campagne.

Monsieur le Maire pense que M. MUGERIN rencontre un sérieux problème de positionnement - mais il le laisse régler ce point avec son groupe. Entre un soutien qu'il apporte à la politique actuelle - donc au président MACRON - à Laurent WAUQUIEZ, à x, y ou z, son positionnement est complètement aléatoire, large ce qui met évidemment mal à l'aise un certain nombre de ses collègues de l'opposition. La majorité élue ne l'a pas attendu pour redorer l'image de la Ville.

Et Monsieur le Maire le redit : il y a encore énormément à faire. Le fonctionnement de M. MUGERIN par son mépris envers les élus de la majorité n'y apportera rien. Un mépris qui reflète d'ailleurs celui qu'il manifeste envers la population. Monsieur le Maire a souvent rencontré des Stanois en colère. À la différence de M. MUGERIN, l'équipe municipale discute avec les Stanois lorsqu'ils sont en colère. M. MUGERIN n'adopte pas forcément cette posture. En effet, quand des Stanois lui relatent des éléments qu'il ne partage pas, il coupe court à la discussion.

Et pour ce qui est de l'entêtement qu'il a souvent l'habitude d'évoquer, il lui faudrait se poser de sérieuses questions au-delà du fait que M. MUGERIN est assez frustré, qu'il n'a toujours pas digéré les résultats de 2014. Il doit examiner son comportement plutôt que de faire des remarques aux autres élus ou à Monsieur le Maire. Sur l'entêtement de Monsieur MUGERIN, sur sa démagogie, sur un certain nombre de points, M. MUGERIN frôle la limite. L'équipe municipale peut se réserver le droit de l'attaquer en diffamation. Ils ne le feront pas parce qu'ils ont mieux à faire. Un certain nombre de faits ont en tout cas été rapportés à l'équipe municipale. Ils sont, du point de vue de Monsieur le Maire, extrêmement graves et indignes d'un élu de la République.

Monsieur le Maire ne reviendra pas sur ce que M. MUGERIN a pu cautionner et laisser faire sur le mur de son réseau social - dont il se garde bien de parler - ainsi que sa collègue assise à ses côtés. Mais cela n'empêche pas l'équipe municipale d'avancer, de travailler avec les Stanois malgré les difficultés, de présenter de manière transparente les projets et les difficultés qu'elle rencontre. Elle fait preuve d'un total respect vis-à-vis des Stanois et des institutions, ce qui n'est pas le cas de la posture de M. MUGERIN. Monsieur le Maire tenait à préciser ces points.

Affaire n° 3.3 : Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2017

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS explique, conformément au Code général des collectivités territoriales, que les résultats du compte administratif sont affectés par l'assemblée délibérante, après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif - ce qui vient d'être fait. Après constatation du résultat inscrit en section de fonctionnement, l'assemblée délibérante peut affecter son résultat, tout ou partie, au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement.

18/41

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet d'un simple rapport en section d'investissement au compte 001 résultat d'investissement reporté. En application de la réglementation, il doit être procédé à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de la commune. Il est ainsi proposé au Conseil municipal de prélever sur l'excédent de fonctionnement 4 315 512,27 euros qui couvriront le besoin de financement de la section d'investissement et de maintenir le résultat net de 1 782 048,19 euros à la section de fonctionnement à l'article 002 excédent reporté. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver cette affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles observations de la part des membres de l'instance.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : DECIDE d'affecter le résultat disponible de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 de la commune, s'élevant à 6 097 560,46 euros (excédent) de la façon suivante :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RÉALISATION DU COMPTE ADMINISTRATIF				
Résultats reportés	3 848 287,25		0,00	1 518 227,88
Opérations de l'exercice	12 045 343,60	11 578 118,58	58 433 454,12	83 012 786,70
TOTAUX	15 893 630,85	11 578 118,58	58 433 454,12	64 531 014,58
Résultats de clôture (001)(002)	4 315 512,27			6 097 560,46
Restes à réaliser 2018	2 158 311,66	1 320 809,63		
TOTAUX CUMULES	18 051 942,51	12 898 928,21	58 433 454,12	64 531 014,58
RESULTATS DEFINITIFS		-5 153 014,30		6 097 560,46
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT de la Commune				
1068 EXECUTION DU VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 315 512,27			
002 EXCEDENT REPORTE (F)				1 782 048,19

Affaire n° 3.4 : Budget primitif 2018

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle que la loi de finances pour 2018 pose les jalons d'une réforme en profondeur des finances locales et des relations entre l'État et les collectivités locales. Elle initie, d'une part, la prise en charge progressive de la taxe d'habitation par l'État, par dégrèvement pour 80% des ménages. Elle initie, d'autre part, un deuxième plan de redressement

des finances publiques pour la période 2018-2022, prévoyant 13 milliards d'euros d'économies sur les dépenses de fonctionnement des collectivités. Ce choix politique est injustifiable, car il fait peser sur les collectivités la réduction d'un déficit public qui n'est pas de leur fait.

L'élaboration du budget 2018 s'inscrit dans un contexte qui invite à une gestion financière responsable, tout en portant l'ambition d'un budget qui protège pour le maintien des services publics de qualité, sans recourir au levier fiscal, et qui prépare l'avenir par un haut niveau d'investissement et un désendettement progressif. Le rapport d'orientations budgétaires a mis en lumière la trajectoire remarquable des finances communales pour l'année 2018, mais aussi à plus long terme sur la base de perspectives financières et de la loi de programmation des finances publiques.

La municipalité a acté le maintien d'un haut niveau de service public, conjugué à une maîtrise des dépenses de fonctionnement et une forte mobilisation des cofinancements d'investissement. C'est un choix et un enjeu. Les efforts concernent l'ensemble des dépenses de gestion, avec toutefois une légère augmentation des dépenses de personnel par rapport au compte administratif 2017. La programmation des investissements est également importante : 14,8 millions d'euros de dépenses d'équipements, dont 12 650 000 euros au titre du budget 2018 et 2 158 000 euros au titre de report des opérations antérieures sont financés pour plus de 78% par des ressources propres. Ces efforts de gestion étant le résultat de l'exercice 2017 et de dotations aux amortissements, ils permettent d'atteindre un niveau d'autofinancement de 9 224 427 euros, en augmentation par rapport à 2017.

Dans ces conditions, le recours à l'emprunt est limité à 16% des recettes d'investissement, portant la variation du stock de la dette de la Ville à -194 857 euros pour un stock de dettes de fin d'exercice de 58 841 000 euros. Ce niveau d'autofinancement exceptionnel est atteint sans avoir recours au levier fiscal. Il permet de promouvoir et de mettre en œuvre un investissement de haut niveau, tout en poursuivant le désendettement progressif de la collectivité. En effet, la solvabilité financière de la Ville serait en nette amélioration au terme de l'exercice 2018, avec une capacité de désendettement passant de 8,8 années à 8,35 années.

M MATHIS en profite pour dire que figure une petite erreur à la deuxième ligne de la page 2. Il était noté « un désendettement passant de 11,7 années ». Il s'agit de 8,8 années comme cela a été vu dans le compte administratif.

Le résultat de l'exercice 2017 approuvé par le comptable public est repris dans ce budget primitif. À la clôture de l'exercice 2017, la section de fonctionnement dégage un solde d'exécution de 6 097 560,46 euros. La section d'investissement présente un déficit global de 5 153 014,30 euros. Les restes à réaliser présentent un déficit de 837 502,03 euros, le déficit de clôture s'élevant à 4 315 512,27 euros en dépenses d'investissement. L'excédent de 6 097 560,46 euros est affecté de la façon qui vient d'être évoquée : 4 315 512,27 euros sur la section d'investissement et 1 782 048,19 euros sur la section de fonctionnement, excédent reporté.

L'épargne de gestion prévisionnelle est en augmentation par rapport au BP 2017, s'élevant à 14,33%. Les recettes de gestion évoluent plus vite que les dépenses de gestion. C'est une marque de gestion saine qui évite « l'effet de ciseau » que connaissent beaucoup de collectivités. Le taux d'épargne de la Ville est en augmentation entre les deux exercices. Cela se traduit par un recourt limité à l'emprunt et par une capacité de désendettement améliorée comme vu précédemment. L'épargne brute dégagée enregistre une augmentation de 1 850 000 euros, soit +36%. Par rapport à 2017, elle passe de 5,2 millions euros à 7 400 000 euros. Le virement à la section d'investissement qui intègre les amortissements pour 1 546 750 euros est en très forte augmentation puisqu'il progresse de 3 600 000 euros, passant de 4,5 millions d'euros en 2017 à plus de 8,1 millions d'euros en 2018.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 63 399 398 euros, auxquels il convient d'ajouter un résultat reporté de 1 782 048,19 euros. Pour ce qui concerne les principales recettes et

notifications définitives des bases fiscales et des dotations, elles ne sont pas encore connues à ce moment de l'année, comme d'habitude. Leur montant fait donc l'objet d'estimations à affiner au regard des informations définitivement transmises par l'État.

Les recettes provenant de la fiscalité des dotations de compensation représentent un montant prévisionnel de 58 431 535 euros pour l'exercice 2018, soit 92% des recettes communales. Le reste est ventilé sur l'ensemble des services et recouvre pour l'essentiel la perception du produit des activités de la Ville et diverses subventions de fonctionnement.

Sur la fiscalité, les taux demeurent inchangés. La progression du produit fiscal s'explique par le dynamisme des bases et par l'augmentation du fonds de péréquation à hauteur de 34 052 689 euros. Ce chapitre enregistre une hausse de 6,61% par rapport à 2017.

Le fonds de solidarité de la région Île-de-France et le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales sont en augmentation par rapport à 2017. Le montant attendu des contributions directes est de 20 902 000,67 euros pour l'exercice 2018.

Sur les dotations et compensations, il est noté une hausse contrastée de la DGF. À ce jour, les dotations n'ont pas encore été notifiées. Les montants inscrits sont prévisionnels et sont amenés à être affinés. En cours d'exécution, l'estimation est à 24 378 846 euros. La dotation globale de fonctionnement est en légère hausse, à 280 240 euros. La dotation de solidarité urbaine augmente fortement comme annoncé dans la loi de programmation de finances 2018. La DGF représente 6 780 240 euros et la DSU est à 12 299 330 euros. Les attributions de compensation sont en légère augmentation. Il s'agit des compensations de l'État au titre de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.

Concernant les personnes exonérées, une augmentation est constatée depuis plusieurs années, compte tenu de la précarisation grandissante des habitants de la ville. D'une façon générale, l'État compense de moins en moins ces exonérations, notamment en abaissant le plafond des compensations. Au BP 2018, les compensations représentent 1 434 194 euros - en légère hausse par rapport au BP 2017.

Pour les participations et subventions, il s'agit des prestations versées par la Sécurité sociale pour le Centre municipal de santé et des participations de la CAF au fonctionnement des divers services sociaux. Elles s'élèvent à 1 063 697 euros. L'attribution de compensation versée par l'Établissement public territorial au titre des charges transférées est proposée à 5 219 400 euros pour 2018.

Sur les autres recettes, le compte d'atténuation des charges est à 718 000 euros, la vente de produits fabriqués et de prestations de service à 2 694 978 euros. Les autres produits de gestion courante sont à 998 521 euros. Les produits financiers sont à hauteur de 566 364 euros. Le montant inscrit au chapitre 042 « Opérations d'ordres de transfert entre sections », pour un montant de 1 500 000 euros, correspond à la reprise de provisions faites en 2013 pour la participation de la Ville à la construction de la médiathèque Louis Aragon avec l'Établissement Public Territorial de Plaine Commune.

Sur les dépenses de gestion courante, il est observé une baisse globale de 1,06%, une baisse des charges à caractère général de 12% pour permettre d'atteindre les objectifs de gestion saine de la collectivité, d'avoir non ou faible recours à l'emprunt, un ratio de désendettement et une maîtrise des ressources humaines.

Les dépenses de personnel s'établissent à 32 800 000 euros, avec une légère augmentation du chapitre 012 par rapport au CA 2017 de 0,84%. La stabilisation des effectifs se poursuit, tout comme la mise en œuvre du Protocole dit « Lebranchu » pour toutes les catégories de personnel et la mise en place du nouveau régime indemnitaire. Ont également été prévues les revalorisations du SMIC, le financement des mesures catégorielles ainsi que les effets du

glissement vieillesse technicité.

Sur les autres charges de gestion courante, il existe une très légère augmentation avec la participation de la Ville au restaurant communal à hauteur de 158 400 euros et l'augmentation de la subvention au SIVOM et CCAS pour 49 051 euros. Il y a également une légère baisse des charges financières et des charges exceptionnelles. Les frais financiers sont en légère diminution : 1 700 000 euros en 2018 contre 1 865 000 euros en 2017, en raison du non-recours à l'emprunt en 2017. Les dépenses exceptionnelles sont en baisse. Les dépenses imprévues restent identiques au BP 2017. Cette ligne permet de faire face à d'éventuels surcoûts d'action municipale non anticipée au moment de la préparation budgétaire de choses imprévues, comme leur nom l'indique. Le budget de fonctionnement réel atteint 56 351 721 euros. C'est pour cette raison que la commune n'est pas assujettie à contractualiser avec l'État puisqu'elle est en dessous de la barre des 60 millions d'euros. Après intégration des amortissements, la section de fonctionnement est équilibrée à 58 528 471 euros. L'équilibre budgétaire en fonctionnement, après intégration du résultat anticipé de l'exercice 2017 et de report, est opéré par l'inscription d'un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 2 152 975 euros.

Le budget d'investissement est, encore une fois cette année, ambitieux pour préparer l'avenir. Le niveau des dépenses d'équipement pour le budget 2018 s'établit à 12 744 321 euros. Dans le contexte budgétaire actuel, ce programme d'investissement ambitieux représente un montant de 318 euros par habitant. Les investissements sont dans l'ensemble bien financés. 23% des recettes d'investissement proviennent de subventions, 50,3% des ressources propres de la commune. Le recours à l'endettement est donc relativement modéré compte tenu du programme présenté.

Les subventions inscrites proviennent pour l'essentiel des services de l'État au travers de la politique de la Ville et du fonds de dotation de soutien d'investissement local, mais également de la région Île-de-France, du Département de la Seine-Saint-Denis, de la Métropole du Grand Paris avec le fonds d'investissement métropolitain. L'équipe municipale ne désespère pas de faire appel aux fonds européens, mais comme le savent les membres de l'instance, la démarche est un peu plus compliquée -et il ne faut pas baisser les bras à ce sujet. L'annuité du remboursement du capital de la dette est de 4 147 272,84 euros.

L'exercice 2018 se caractérise par la poursuite des travaux en vue de l'installation des services publics municipaux dans l'ancien collège Maurice Thorez, ainsi que la rénovation de la piscine René Rousseau. Il est prévu le redémarrage des travaux de reconstruction de la « Maison pour tous Yamina Setti », des travaux de rénovation thermique du centre municipal de santé ainsi que les travaux de rénovation de la poste Louis Bordes en vue de l'installation de certains services municipaux et de la Trésorerie principale.

Des crédits importants sont de nouveau consacrés à l'entretien du patrimoine existant avec la poursuite d'un plan de travaux dans les écoles, dont la rénovation de l'école Guillaume Apollinaire, le changement de toutes les fenêtres de l'école Jean Jaurès, la poursuite de la mise en accessibilité de certains bâtiments communaux, la fin de la rénovation du marché du Centre pour les parties extérieures et la réfection des cours des écoles maternelles Jean Jaurès et Anatole France en autres.

L'investissement de la commune pour le développement urbain, économique et culturel demeure soutenu notamment avec la participation à l'équilibre de la ZAC des Trois Rivières et la participation de la Ville à la construction de la médiathèque Louis Aragon, avec l'EPT Plaine Commune, à hauteur de 750 000 euros.

En dépenses d'investissement, le budget intègre les reports, comme vu précédemment, pour un montant de 2 158 311 euros et propose une inscription nouvelle de 12 644 321 euros répartis selon le tableau ci-dessous qui est joint au rapport.

22/41

Dans les conditions d'équilibre proposées, la structure de financement des investissements est largement dominée par les ressources propres, le recours à l'emprunt étant limité à 16% du financement. L'emprunt d'équilibre se situe à 3 952 415,68 euros. Il en résulte un endettement net prévisionnel de fin d'exercice de -194 857 000,16 euros portant le stock de dettes de fin d'exercice à 58 841 483,84 euros et la capacité de désendettement de la Ville à 8,35 années.

L'équilibre de la section d'investissement est ainsi opéré par l'inscription de 4 315 512,27 euros d'excédent capitalisé. En section d'investissement, l'inscription d'un emprunt d'équilibre est de 3 152 415,68 euros.

En conclusion, le Conseil municipal est appelé à voter le budget primitif par chapitre, à hauteur de : section d'investissement, 25 065 417,77 euros en dépenses et recettes, et en section de fonctionnement à 66 680 446,19 euros en dépenses et recettes.

Monsieur le Maire, avant de passer au vote chapitre par chapitre, s'enquiert d'éventuelles demandes de parole. Ce budget ne fait que confirmer la traduction des orientations de la municipalité et du débat qui a eu lieu il y a quelques semaines.

Najia AMZAL souhaite évoquer un sentiment de plus en plus grandissant, partagé par de plus en plus de personnes, Stanois ou Séquano-Dionysiens. Il s'agit d'un sentiment d'abandon de la part de l'État envers des banlieues et les villes comme celles de Stains. L'équipe municipale se sent bien seule pour faire vivre, conformément à la base de la République dans certains quartiers de la ville, à savoir la devise « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Alors que la situation économique et financière est bien meilleure, comme on nous l'affirme, et que la situation du pays s'améliore, il n'en va pas de même pour celle de la Seine-Saint-Denis. L'appauvrissement de la population a tendance à suivre la même courbe que celle des dotations de l'État. Et pourtant, les besoins sont considérables sur le territoire. Le chômage est bien plus élevé que la moyenne nationale et les médecins sont, par exemple, de plus en plus difficiles à trouver. Ils ne s'installent plus sur le territoire.

La politique ultra libérale du gouvernement affaiblit considérablement. La baisse des contrats aidés menace de faire disparaître certaines associations. La diminution des APL fragilise encore plus les personnes qui le sont déjà, et ont un impact désastreux sur les bailleurs sociaux, ce qui a été beaucoup évoqué aussi. La coupe franche de 46 millions d'euros dans les 460 millions d'euros destinés à la politique de la Ville - et Stains en pâtit - est un véritable coup de massue. En octobre dernier, le gouvernement promettait un plan banlieue pour le printemps. Sera-t-il à la hauteur ? Au vu de la politique menée, il est possible d'en douter.

Mme AMZAL a eu l'occasion de s'exprimer sur ce budget lors du dernier Conseil municipal. Elle a vraiment tenu à reprendre la parole, car, face au mépris grandissant de la part du gouvernement envers les banlieues, il lui a semblé essentiel de rappeler aux Stanoises et aux Stanois que ce budget est avant tout un budget protecteur. Loin des polémiques qui ont été entendues dans ce Conseil municipal, alors que le gouvernement s'emploie à saigner les collectivités territoriales, notre majorité garde le cap des choix politiques pour lesquels elle a été élue.

Face au renoncement des uns, il est possible d'être fier et de lever la tête compte tenu de ce qui est entrepris au quotidien pour améliorer le cadre de vie des concitoyens - y compris le nettoyage des rues - et pour défendre la justice sociale dans la commune. Mme AMZAL souhaite, au nom du groupe socialiste, saluer les efforts réalisés par la majorité pour présenter, aujourd'hui, un budget équilibré qui traduit une nette amélioration concernant la réduction de l'endettement - ce qui n'est pas donné à tous.

La capacité de désendettement est passée de 14 à 8,35 années. Au vu des besoins grandissants sur la commune et de la baisse des dotations de l'État, Mme AMZAL pense véritablement que

23/41

tous les membres du Conseil peuvent s'accorder sur le fait qu'il s'agit d'un véritable exploit étant donné le contexte.

Elle tient également à saluer le fait que, malgré l'abandon progressif de l'État, la Ville est en capacité encore cette année de faire une place importante aux investissements, cette année encore avec 4 millions d'euros. Ces investissements sont nécessaires pour les Stanoises et les Stanois. Au-delà du fait qu'ils améliorent le cadre de vie, ils permettent de mieux appréhender l'avenir malgré les difficultés du quotidien.

Mme AMZAL conclut en rappelant qu'il convient de rester vigilant. Les décisions politiques au niveau national vont incontestablement peser sur les Stanoises et les Stanois. En ce sens, la municipalité, à l'avenir, devra faire des choix pour maintenir et continuer de développer des services à la population à la fois accessibles et efficaces pour tous. Cela sans perdre de vue les priorités absolues pour lesquelles les Stanoises et les Stanois nous ont élu: l'éducation, la jeunesse, la petite enfance, le cadre de vie, la tranquillité publique - ou la sécurité - ainsi que la solidarité.

Julien MUGERIN est quelque peu choqué. L'interruption de séance était tout à fait justifiée du fait du malaise de la collègue élue. Mais à cet instant, M. MUGERIN avait la parole et commençait à s'exprimer. La logique aurait voulu que le débat reprenne où il s'était interrompu en lui redonnant la parole. Cette logique n'a pas été respectée. M. MUGERIN s'interroge. Il n'est pas surpris, néanmoins. Ce n'est pas la première fois que l'opposition est empêchée de parler. Compte tenu de la violence des propos qui ont été tenus - Monsieur le Maire parlant de « confusion » - M. MUGERIN estime que la confusion provient de son côté et de son équipe. Il invitait, sur le ton de la plaisanterie, M. DEFREL, qu'il tutoie dans la rue, à boire le thé chez lui. Les réponses apportées aux questions qu'il posait lui font dire que M. DEFREL est descendu bien bas.

Il en est de même pour la question du porte-à-porte, au cours duquel M. MUGERIN se serait soi-disant présenté au nom de M. DYKOKA NGOLO. Est-ce tout ? Il lui était alors tout aussi possible de dire qu'il représentait Monsieur le Maire. Quel intérêt pour l'opposition de se présenter ainsi ? Chacun des membres élus autour de cette table doit savoir que la première chose dite aux Stanois lorsqu'ils les rencontrent est qu'ils sont membres de l'opposition, du mouvement « Stains pour tous », qu'ils se dissocient de l'action de la majorité, car ils sont en désaccord sur un certain nombre de sujets. Loin d'eux l'idée de dire qu'ils viennent de la part de M. DYKOKA NGOLO, de Mme DIONE ou de quelqu'un d'autre.

Monsieur le Maire demande à M. MUGERIN de bien vouloir exprimer ce qu'il a à dire au sujet du budget.

Julien MUGERIN dit ce qu'il veut. Il n'est pas le pantin de Monsieur le Maire. Lorsqu'il s'exprime, il souhaite pouvoir aller jusqu'au bout de son propos. Il s'agit du respect de la démocratie.

Monsieur le Maire invite M. MUGERIN à conserver son calme.

Julien MUGERIN récuse les insanités et le tas de mensonges que l'opposition a entendus. Contrairement à ce que Monsieur le Maire insinuait à son propos, ces affirmations sont proches de la diffamation. Les amis de M. DEFREL et certains élus présents autour de la table savent très bien où M. MUGERIN vit, depuis combien de temps, avec qui et dans quelles conditions. Affirmer le contraire relève du mensonge, et l'ensemble des membres de cette instance le savent pertinemment. M. MUGERIN tenait à être clair.

Pour ce qui est des agents de la Ville, à aucun moment M. MUGERIN n'a parlé de suppression d'emploi. Si Mme AODIA-AMMI n'écoute pas ce qu'il dit, c'est dommage. M. MUGERIN indiquait que la municipalité serait amenée à se poser la question de la gestion des ressources humaines.

24/41

Effectivement, il conviendrait alors de prendre en compte les chiffres qui sont ceux de la Ville, et qui sont élevés par rapport à ceux de la strate, ce pour en tirer des conclusions. Mme AOUDIA-AMMI fait de la sensiblerie.

Monsieur le Maire demande à M. MUGERIN de revenir au budget.

Julien MUGERIN répond qu'il s'agit bien du budget. La gestion des effectifs en fait partie.

Monsieur le Maire reconnaît que la vérité blesse.

Julien MUGERIN répond que le mensonge blesse encore davantage. La majorité fait dans la sensiblerie en demandant qui sera renvoyé ou quelle famille sera mise à la porte. M. MUGERIN n'a pas tenu ces propos. Il demande à la majorité d'écouter ce qu'il dit, sans répondre à côté à ce qu'il n'a pas dit.

Monsieur le Maire souhaite savoir ce que M. MUGERIN a à dire concernant le budget.

Julien MUGERIN explique que l'opposition a posé une question sur l'existence de l'association la CLOS. Question à laquelle Monsieur le Maire, à l'époque, a refusé de répondre. Il est par ailleurs heureux que M. DEFREL apprenne enfin que l'opposition travaille les dossiers.

Monsieur le Maire demande à M. MUGERIN de ne pas faire diversion, comme à son habitude.

Julien MUGERIN confirme que l'opposition travaille systématiquement ses dossiers pour chaque Conseil municipal. Les élus de l'opposition sont arrivés aux sièges qu'ils occupent, car des Stanois leur ont fait confiance. L'opposition a perdu les élections, elle l'a bien noté, en effet. Les Stanois le notent également et subissent ce résultat en permanence. Lorsque l'opposition se rend sur le terrain, ce n'est pas seulement pour se promener, contrairement à ce que la majorité prétend, cette dernière étant dérangée par cet état de fait, l'opposition rencontre les Stanois pour leur demander comment ils vivent et pour se battre pour les conditions de vie auxquelles ils aspirent. La majorité a beau dire qu'elle se bat pour ceux qui sont expulsés ou qui vivent telle ou telle situation. Mais l'opposition suit un nombre considérable de dossiers que la majorité n'étudie pas sur des gens expulsés. Ils ne trouvent de soutien qu'auprès de l'opposition qui dérange la majorité. M. MUGERIN peut citer les noms de Stanois pour lesquels la majorité n'accorde aucune attention.

Monsieur le Maire prie M. MUGERIN de bien vouloir rester calme.

Julien MUGERIN demande à la majorité de faire preuve de respect pour l'opposition, pour les Stanois et pour ceux qui ont permis à l'opposition d'occuper le poste qu'elle tient à ce jour.

Monsieur le Maire invite M. MUGERIN à la signature des arrêtés anti-mise à la rue ayant lieu le lendemain. Il compte sur sa présence.

Julien MUGERIN rappelle les propos diffamatoires et proches de l'amalgame qui ont été prononcés. À cet égard, les propos tenus par Monsieur le Maire ne sont pas respectueux. S'il faisait preuve davantage d'écoute, et sans l'interrompre, il ne déformerait pas les propos de l'opposition.

Monsieur le Maire fait savoir à M. MUGERIN, vraisemblablement énervé, qu'il est hors sujet.

Julien MUGERIN demande à Monsieur le Maire d'écouter ce que l'opposition a à dire. Il prendra ainsi l'habitude d'écouter ce que les Stanois ont à dire eux aussi, les Stanois qu'il n'aime pas, qu'il ne soutient pas et au sujet desquels il énonce tout un tas d'insanités comme il le fait pour l'opposition. Ces associations et ces personnes que Monsieur le Maire salit tout simplement parce qu'elles ne sont plus de son bord, parce qu'elles ne le soutiennent pas. Voilà la réalité de son action. Il faut cesser de se moquer du monde. M. MUGERIN revient à la question du budget. Il

25/41

faisait état précédemment d'un certain nombre d'erreurs qu'il compte préciser. À la page 5, par exemple, du dossier comprenant 14 pages.

Monsieur le Maire propose à M. MUGERIN de prendre un verre d'eau. Il est vraisemblablement énervé.

Julien MUGERIN lui suggère de le prendre lui-même.

Monsieur le Maire est peiné de voir M. MUGERIN dans cet état.

Julien MUGERIN demande à **Monsieur le Maire** de respecter les gens. Les Stanois sont conscients du mépris dont **Monsieur le Maire** fait preuve envers l'opposition municipale. Des personnes présentes dans le public constatent la manière dont il reprend ses propos. Ce mépris, **Monsieur le Maire** l'inflige aussi à un certain nombre de personnes. Ce qui est dommage et gênant pour quelqu'un se faisant passer pour ce qu'il n'est pas.

À la page 5, le tableau « Total des dépenses réelles de fonctionnement » du BP 2017, fait état de 57 264 298 euros alors que, selon les calculs, il s'agit de 57 164 298 euros. La différence n'est que de 100 000 euros, et M. MUGERIN laissera l'équipe municipale vérifier ce point. Mais si les élus votent un document, autant le voter dans de bonnes conditions.

La page 7 présente un mauvais report dans la colonne « BP 2018 + RAR », à la ligne 16. « Les emprunts assimilés » sont à 4 156 527 euros, puis deux lignes en dessous à 4 156 526 euros, soit une petite différence d'un euro.

Monsieur le Maire indique que les 100 000 euros sont destinés à acheter des iPhone.

Julien MUGERIN n'en doute pas et constate le mépris auquel il faisait allusion. À la page 10, le « Total des ressources propres » est de 19 363 002 euros, et la totalité note 10 713 340 euros, soit une différence de 9 millions d'euros. M. MUGERIN laisse l'équipe municipale vérifier également ces éléments. M. MUGERIN apprécie par ailleurs la démocratie et son droit à la parole.

Monsieur le Maire informe que les élus de l'opposition, à Bobigny, ne peuvent pas s'exprimer.

Julien MUGERIN faisait référence à Stains. Le choix de travailler sur des tablettes s'explique de façon judicieuse, en raison de la dématérialisation et des questions écologiques qui en découlent. Toutefois, pour le budget, M. MUGERIN fait remarquer qu'il a été un peu difficile de travailler dans ces conditions puisque les élus doivent passer d'un dossier à l'autre. Il ne s'agit que d'une petite remarque.

Concernant l'aspect pratique, il serait utile pour l'année prochaine, il existe déjà une colonne correspondant au budget précédent sur certaines pages ce qui permet de mieux s'y retrouver, de mettre également une colonne pour les mandats émis en 2017 qui faciliterait la comparaison avec ce qui a été budgété l'année n-1, dépensé en n-1 et budgété en n.

M. MUGERIN souhaite féliciter l'équipe municipale au vu de la ligne indiquant les 29 515 euros prévus pour les apprentis. Soutenir les jeunes est une bonne chose. Les recevoir en apprentissage ou en stage est mieux, car cela les aide à se former. Combien d'apprentis la municipalité compte-t-elle prendre en 2018 ? L'augmentation de la DGF entre 2017 et 2018 arrive à hauteur de 6 780 240 euros. Ce n'est pas ce qui avait été annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, et M. MUGERIN aimerait comprendre pourquoi.

Pour ce qui est de la vidéoprotection, M. MUGERIN attire l'attention des élus sur un élément important. Une dépense de 431 366 euros est prévue, soit un besoin de financement de 183 366 euros. Des recettes de 248 000 euros sont prévues, notamment en provenance de l'État. Les

subventions de l'État en matière de vidéoprotection sont de plus en plus rares et de plus en plus difficiles à obtenir. Aujourd'hui, l'État soutient les villes qui sont déjà en ZSP - ce qui constitue une double peine pour celles qui n'y sont pas comme Stains.

Monsieur le Maire remercie M. MUGERIN de cette information.

Julien MUGERIN n'en veut pas à Monsieur le Maire. Sa réaction serait la même dans sa position : la peur.

Le financement de ces vidéoprotectons ne fait pas état en recettes d'une aide éventuelle de la Région. M. MUGERIN souhaite attirer l'attention sur le fait que des aides existent en la matière et qu'il ne faut pas hésiter à s'en saisir. M. MUGERIN se tient à la disposition de l'équipe municipale si celle-ci a besoin d'une porte d'entrée à la Région. Il n'aura aucune difficulté à défendre les intérêts de la Ville auprès de la Région comme il le fait assez régulièrement.

Monsieur le Maire lui en est très reconnaissant.

Julien MUGERIN demande à Monsieur le Maire d'éviter de lui couper la parole.

Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit d'une bonne proposition.

Julien MUGERIN se tient en tout cas à leur disposition. Pour ce qui est des choix budgétaires, il veut réagir à ce que Mme AMZAL déclarait sur les dotations de l'État - il regrette de ce fait qu'elle soit à présent partie. Il convient de rappeler que le premier gouvernement ayant institué ce type de dotation était de sa couleur politique. Il est « sympathique » de découvrir cette situation, alors que les choses se calment un peu.

Pour ce qui est des projets, l'opposition soutient la rénovation des écoles, des cours d'école, de la piscine, etc. Ces démarches vont dans le bon sens. Toutefois, lors du débat d'orientations budgétaires, l'opposition avait conditionné le vote de ce budget à trois projets de son initiative. Le premier concernait le plan de stationnement en centre-ville. L'opposition constate qu'aucune ligne ne va dans le sens d'une telle réflexion. Monsieur le Maire répondra qu'il s'agit de Plaine Commune, etc. Cette proposition mériterait d'être indiquée. Il est certain que si des parkings devaient être construits, cela se fera avec une participation de la ville. M. MUGERIN rappelle la situation actuelle du centre-ville. Lorsque des gens se rendent au marché ou dans les restaurants de cette zone, ils tournent très longtemps avant de trouver une place. La question du stationnement est absolument importante. Il convient d'y trouver une solution et ce budget n'en présente pas.

Pour ce qui est de la restauration et de l'extension de l'Hôtel de Ville, Monsieur le Maire a coutume d'expliquer que les moyens n'existent pas. M. MUGERIN livre pêle-mêle les engagements dans ce budget : 3,5 millions d'euros pour l'établissement Maurice Thorez, 1,5 million d'euros pour les travaux dans les locaux de Louis Bordes et 500 000 euros pour la rénovation de la Mairie. M. MUGERIN avait posé la question de cette somme concernant la rénovation de la Mairie. Elle est incluse dans cette enveloppe. L'extension et la restauration de l'Hôtel de Ville peuvent tout à fait être prises en charge par ces montants. Il ne s'agit simplement pas du positionnement de la majorité.

Monsieur le Maire note que M. MUGERIN parle depuis 40 minutes. Il lui demande d'abrégé son intervention.

Julien MUGERIN explique que cette enveloppe contient largement de quoi aller au bout d'un tel projet, pour la fierté stanoise. Et personne n'empêchera M. MUGERIN de parler de fierté stanoise, il pense que d'avoir un Hôtel de Ville beau et accueillant - notamment pour les agents afin de leur assurer de bonnes conditions de travail, ce serait possible d'aller en ce sens.

Un troisième projet tenait enfin l'opposition à cœur, celui de l'évolution des effectifs de la Police municipale. Aujourd'hui, rien ne va en ce sens. Pire : le mouvement est à contresens. Le CA 2017 présentait 784 028 euros en frais de personnel. Au BP 2018, il est prévu 731 924 euros, soit moins 40 000 euros en frais de personnel pour la Police municipale, alors que la Ville devrait participer davantage à l'effort de sécurisation du territoire. Aujourd'hui, la municipalité prévoit même une baisse des frais de personnel en matière de Police municipale. Et en matière d'investissement, « zéro » euro prévu pour 2018.

Monsieur le Maire remercie M. MUGERIN.

Julien MUGERIN n'a pas terminé. Au vu de ces éléments financiers - notamment en matière de Police municipale - il ne faut pas s'étonner de voir certains policiers municipaux quitter la Ville et de constater que certains postes ouverts sont difficiles à pourvoir.

Pour toutes ces raisons, et malgré la difficulté de l'exprimer, l'opposition ne votera pas et votera même contre ce budget. Ce budget gagnerait à être plus ambitieux concernant les points que M. MUGERIN a évoqués.

Monsieur le Maire comprend que l'opposition vote contre le budget et contre tous les efforts que la municipalité entreprend dans différents domaines. M. MUGERIN a, comme d'habitude, tendance à se contredire. Il mentionne de bons éléments, puis il annonce qu'il vote contre le budget. Quand la vérité est dite, M. MUGERIN semble blessé.

Julien MUGERIN est blessé par le mensonge.

Monsieur le Maire demande à M. MUGERIN de rester calme. Quand la majorité parle, M. MUGERIN ne les écoute pas. Les élus ont au moins la politesse de l'écouter.

Olivier MATHIS indique que la page 5 présente en effet une coquille concernant les charges exceptionnelles. Il ne s'agit pas de 248 872 euros, mais bien de 348 872 euros - ce qui change, bien évidemment. Mais le total est correct.

À la page 10, la ligne du bas mentionne les ressources propres, ce qui ne récapitule pas l'ensemble du tableau. Les différentes subventions ne sont pas des ressources propres.

Julien MUGERIN demande pourquoi cet élément est alors inscrit.

Monsieur le Maire demande à M. MUGERIN de ne pas couper la parole de M. MATHIS. Il doit conserver son calme. Il l'invite à prendre un verre d'eau à cet effet. Personne n'a interrompu M. MUGERIN.

Marie-Claude GOUREAU interpelle M. MATHIS.

Monsieur le Maire rappelle à Mme GOUREAU que la parole ne lui a pas été donnée. Jusqu'à preuve du contraire, l'instance est menée par un président de séance. Monsieur le Maire sait que l'opposition ne le respecte pas. C'est son problème, mais elle fait preuve de mépris. M. MATHIS a écouté M. MUGERIN précédemment, chose que ce dernier ne fait pas en retour. M. DEFREL souhaite s'exprimer, puis l'assemblée passera au vote.

Olivier MATHIS reprend la page 10 et la ligne soulignée à la fin du tableau. L'indication « Total des ressources propres internes » de 10 millions d'euros est manquante. Elle est comprise dans les 24 millions d'euros. Cette extraction souligne les 10 millions de ressources propres internes. Pour ce qui est de l'augmentation de la DGF, à cette époque, la municipalité n'a pas encore reçu les décisions officielles de l'État quant à ces ressources. Il s'agit donc d'une estimation.

Pour la vidéosurveillance, la subvention est inscrite, car elle est acquise. Cela faisait partie du

plan amorcé les années précédentes, en liaison avec les Polices départementales. L'équipe municipale reviendra sur le plan de stationnement. Il sera prochainement mis en œuvre dans le centre-ville, avec l'instauration de zones bleues et de parkings dédiés au personnel communal, ce qui désengorgera le parking derrière la Mairie. Ces zones bleues seront mises en place afin d'améliorer le stationnement et de faire disparaître autant que possible les voitures ventouses.

Si M. MUGERIN a bien lu le plan pluriannuel d'investissement, il contient une ligne consacrée aux études pour la rénovation de la Mairie à hauteur, cette année, de 50 000 euros. L'année prochaine sera consacrée à la rénovation de la Mairie, qui en a effectivement bien besoin. Ainsi, Stains comportera un parcours complet de ses monuments historiques, qu'il s'agisse de la médiathèque, de l'église ou de la Mairie, pour redonner du cachet à ce bâtiment remarquable. M. MATHIS n'a peut-être pas répondu à toutes les questions, car il y en avait beaucoup. Ses collègues pourront s'en charger s'ils le souhaitent.

Mathieu DEFREL sera très bref, car il ne veut pas s'amuser à tenir 25 minutes d' « analyse analytique » des comptes.

Monsieur le Maire remercie M. DEFREL d'épargner les élus à ce sujet.

Mathieu DEFREL invite M. MUGERIN à candidater à un poste à la Direction des finances. Il serait d'une très grande utilité, même si ce poste risque de se supprimer de lui-même par la suite. La majorité écoute M. MUGERIN et il ne pourra pas lui opposer le fait de ne pas avoir pipé mot pendant son exposé de 40 minutes. Même si cela ne l'a pas vraiment passionné, M. DEFREL l'a écouté. Il a écouté et il en a encore compris les aberrations. M. MUGERIN passe du temps à l'analyse ligne par ligne. Mais pour le fond, la politique, la défense de la dignité, des enjeux et des droits des Stanoises et des Stanois, la majorité ne sent pas de conviction ou de ligne vers laquelle M. MUGERIN souhaite conduire la Ville.

La majorité entend ce qu'il dit, mais le problème est qu'elle sait ce qui se trouve derrière. Elle sait ce que cela signifie. En le côtoyant, elle sait prendre du recul par rapport aux propos qu'il peut tenir. M. MUGERIN peut se cacher derrière la bannière « Stains pour tous ». La majorité sait très bien qu'il n'est pas là pour tous les Stanois. Venir en Conseil municipal, devant la majorité, prétendre être un élu de terrain se battant pour l'intérêt des Stanoises et des Stanois, c'est faire fi des obscénités qui ont été publiées et défendues sur ses réseaux sociaux, des propos et posts partagés par certains collègues de M. MUGERIN ici présents quand l'on sait qu'une partie de la population pauvre d'origine étrangère de cette ville est en effet qualifiée par l'opposition comme un « handicap » - M. DEFREL se réfère ici à certaines expressions libres éditées par M. MUGERIN. Il est alors étonnant qu'il s'obstine à croire que la majorité ait peur de lui.

M. MUGERIN se trompe de scène. La scène politique n'est pas pour lui. Il lui faut aller sur les scènes et les planches du théâtre, ce qui lui ira beaucoup mieux. Il pourra s'habiller d'un rôle à son image. Le rôle d'un changement de cap perpétuel, d'une ligne un peu floue, de conseils sur lesquels la municipalité mène une action au quotidien - notamment sur la question du stationnement en centre-ville. M. MUGERIN parle des difficultés de stationnement. M. DEFREL l'invite alors à se joindre à la bataille pour le transport. La majorité est même allée rencontrer sans lui, sans son aide, à la Région ses collègues de droite avec lesquels elle a très bien échangé. M. MUGERIN propose d'ouvrir les portes de la Région, or ce dernier brille par son absence notamment au Conseil d'administration du lycée Maurice Utrillo où il siège. Quand il s'absente des batailles visant à aider ces jeunes stanois - et notamment les lycéens - à se battre afin d'obtenir des places dans leur lycée de proximité, la majorité s'interroge. M. MUGERIN peut opposer à la majorité énormément de choses, mais certainement pas les batailles qu'elle mène au quotidien pour la population.

Monsieur le Maire remercie M. DEFREL.

Monsieur Le Maire procède au vote par chapitre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec 24 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida Aoudia-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat)) et 8 voix contre (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : VOTE le Budget Primitif de l'exercice 2018 par chapitre à hauteur de :

SECTION D'INVESTISSEMENT : 25 065 417,77 euros en dépenses et en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 66 681 446,19 euros en dépenses et en recettes.

Affaire n° 3.5 : Marché public de fourniture de prothèses dentaires

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS indique que la séance aborde une série de rapports concernant le service public communal et le développement de la Ville. Différents aspects permettront d'éclairer les esprits des uns et des autres sur le développement que tous souhaitent pour la commune.

Il s'agit du marché public de fourniture de prothèses dentaires, selon la réglementation. Un appel d'offres a été publié. Il s'agit d'un marché à bons de commande. Deux prestataires sont retenus pour les deux lots différents : un lot pour les prothèses dentaires amovibles et un deuxième lot pour les prothèses dentaires fixées. Cinq candidats ont envoyé des plis. La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 mars. Après examen des candidatures, il a été décidé d'attribuer le lot n°1 au laboratoire Bertin et au laboratoire Wurtz Dental, et le lot n°2 au laboratoire Bertin et au laboratoire Label Prothèse.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver cette décision de la Commission d'appel d'offres.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 32 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida Aoudia-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer chacun des lots du marché public de fourniture de prothèses dentaires attribué pour le lot n°1 au LABORATOIRE BERTIN, sis 11 rue Jacques CARTIER, 78280 GUYANCOURT et au LABORATOIRE WURTZ DENTAL, sis 109 rue Lemercier, 75017 PARIS, pour un montant maximum annuel de bons de commande fixé à 65 000 € HT ; pour le lot n°2 au LABORATOIRE BERTIN, sis 11 rue Jacques CARTIER, 78280 GUYANCOURT et au LABORATOIRE LABEL PROTHESE, sis, 92 rue de Paris, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, pour un montant maximum annuel de bons de commande de 45 000 € HT, et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE DEUX : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°3.6 : Marché public relatif à des missions de coordination - 3 lots : contrôle technique, sécurité et protection de la santé, et système de sécurité incendie dans les bâtiments communaux

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS explique qu'un appel d'offres a été publié pour les marchés relatifs aux missions de coordination de contrôle technique, de sécurité, de protection de la santé et de système sécurité incendie des bâtiments communaux. Le lot n°1 correspond à la « mission de coordination de contrôle technique », le n°2 à la « mission de coordination SPS et sécurité protection santé » et le lot n°3 à la « mission de coordination système de sécurité ». 30 candidats se sont présentés. La Commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 27 mars 2018 et a décidé d'attribué le lot n°1 à la société Risk Control, le lot n°2 à la société Assistant de conseil ingénierie et le lot n°3 à la société Franck Leveil

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver cette proposition de la Commission d'appel d'offres.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 32 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZÉHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer chacun des lots du marché public relatif à des missions de coordination CT (contrôle technique), SPS (sécurité et protection de la santé) et SSI (système de sécurité incendie) dans les bâtiments communaux, attribué pour le lot n°1 à la société RISK CONTROL, sise 38 rue de Villiers - 92300 LEVALLOIS-PERRET, pour un montant maximum annuel de bons de commande fixé à 35 000,00 € HT, pour le lot n°2 à la société ASSISTANCE CONSEIL INGENIERIE (ACI), sise 5 rue Amédée LEVASSEUR - 60220 BOUTAVENT, pour un montant maximum annuel de bons de commande fixé à 20 000,00 € HT, pour le lot n°3 à la société FRANCK LEVEIL sise 29 rue Jean Jaurès - 22000 SAINT-BRIEUC, pour un montant maximum annuel de bons de commande fixé à 20 000,00 € HT, et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE DEUX : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°3.7 : Mise en place des Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) et Fonds de Participations des Habitants (FPH)

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un rapport récurrent. Il s'agit de la mise en place des Fonds d'Initiative Associatives et des Fonds de Participations des Habitants. Tout est expliqué concernant ce dernier qui permet d'accompagner les projets des différents habitants. Les élus peuvent se satisfaire de voir de nombreux projets, très intéressants, portés par des habitants des différents quartiers. Le Fonds d'Initiatives Associatives a vocation à soutenir les projets

menés par les associations locales afin de développer le bien-vivre ensemble, le lien social et de mener un certain nombre d'actions dans le cadre des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Ce dispositif est contractualisé avec les services de l'État. Il existe une enveloppe de 15 000 euros pour le FIA et une enveloppe de 5 000 euros pour le FPH avec une participation, bien évidemment, de la Ville à hauteur de 3 000 euros pour le FIA et de 1 000 euros pour le FPH. Pour la mise à disposition des salles auprès des associations, la municipalité ne demande pas forcément de participation financière. Stains continuera à ne pas le faire.

Monsieur le Maire demande en conclusion que le Conseil municipal vote ces subventions pour permettre aux associations et aux projets portés par les habitants d'être menés à bien pour cette année.

Marie-Claude GOUREAU souhaite savoir si ces projets bénéficieront d'un suivi et si les élus auront un retour des projets réalisés par ces deux associations.

Monsieur le Maire rectifie : il s'agit de deux enveloppes. En effet, le retour est transmis par les associations et les habitants qui organisent des projets sur le terrain. Ce retour est concret et s'appuie sur les initiatives menées sur le terrain. Cela peut se décliner sous la forme d'une fête ou d'une prestation musicale, dansante, etc.

Angèle DIONE ajoute qu'une initiative de valorisation de ces associations et de leurs acteurs ou actrices ayant participé à travailler autour de ces fonds a eu lieu cette semaine. Cette initiative est réussie, car il est clair que ces dispositifs intéressent les habitants. Monsieur le Maire a indiqué que des moyens sont mis en place. Il y a une équipe ingénierie. Un accompagnement est assuré pour parvenir à profiter du dispositif et pour produire un bilan puisqu'il s'agit d'une part de fonds de crédits politique de la Ville. Ce dispositif aide les associations à grandir.

Il s'agit également, au-delà de cela, d'un moyen d'agir pour les citoyens, de porter leur citoyenneté à hauteur de leur regard, dans les quartiers, auprès des habitants - c'est le but du Fonds de Participations des Habitants. Les associations peuvent bénéficier d'un tremplin de recherche financière afin de mener encore plus d'actions. L'équipe d'ingénierie travaille très bien en ce sens. À travers ces dispositifs, trois associations ont été montées grâce au crédit politique de la Ville. Cela signifie qu'elles ont pris « le train en marche » afin de pouvoir agrandir leur marge de manœuvre financière et porter de vraies actions encore plus conséquentes pour les habitants. Il est important de signaler que cette année, 14 associations ont bénéficié du Fonds d'Initiatives des Associations. 5 porteurs de projets individuels, dont les habitants, ont également bénéficié de ces fonds.

Aujourd'hui plus que jamais, compte tenu des crédits politique de la Ville et des manquements, financièrement dans le cadre de la politique de la Ville, il est important de conserver ces fonds pour permettre aux associations et aux habitants de maintenir leur pouvoir d'agir dans les quartiers populaires.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 32 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUZIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : SOUTIENT financièrement et annuellement ces fonds, au titre de l'année 2018 :

- o Fonds d'Initiatives Associatives à hauteur de 3.000 €.
- o Fonds de Participation des Habitants à hauteur de 1.000€

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de ces fonds.

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire à verser les fonds après validation des projets auprès des comités de gestion et d'attribution.

Affaire n°3.8 : Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale - exercice 2018

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS indique que les cinq rapports qui se suivent ont trait à des subventions pour le fonctionnement d'associations ou d'organismes qui contribuent à la solidarité, au sport et à la culture. Le premier concerne l'attribution de subventions de fonctionnement au Centre Communal d'Action sociale, à hauteur de 874 672 euros, qui permet le fonctionnement du CCAS. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver cette attribution.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 32 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : FIXE le montant de la subvention de fonctionnement versée au Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Stains, au titre de l'année 2018, à 874 672 €.

ARTICLE DEUX : DIT que les crédits sont ouverts au Budget Primitif de l'exercice 2018, à l'article 657362.

Affaire n°3.9 : attribution d'une subvention à l'association " Studio Théâtre de Stains " exercice 2018

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS indique qu'il est proposé d'approuver le versement de la subvention de 300 000 euros à l'association du « Studio Théâtre de Stains » au titre de l'année 2018.

Marie-Claude GOUREAU indique que l'opposition souhaite parler des deux associations « Studio Théâtre » et « Espérance Sportive de Stains ».

Monsieur le Maire précise que le cas de l'association « Espérance Sportive de Stains » est traité dans le point suivant.

Marie-Claude GOUREAU souhaite malgré tout les aborder dans leur ensemble, si cela ne dérange pas Monsieur le Maire. Afin de pouvoir voter ces deux subventions, l'opposition aimerait avoir, concernant les associations les plus importantes sur la Ville, les budgets de « Studio Théâtre », « Espérance Sportive de Stains » et « Divertimento ». Il semble en effet un peu compliqué de voter des subventions alors que le travail qui y est fait n'est pas connu - sauf sur une section, et

33/41

Mme GOUREAU y reviendra - ainsi que la manière dont les subventions sont utilisées les années précédentes.

L'opposition connaît très bien le travail de ces associations mais estime que la répartition des subventions n'est pas tout à fait juste. Mme GOUREAU prend pour exemple « Espérance Sportive de Stains » (ESS) qu'elle connaît très bien, et qui comprend 3 600 adhérents pour une subvention de 157 000 euros. Or le budget note 158 000 euros - il comporte d'ailleurs une petite erreur. Parmi l'ESS, deux sections travaillent régulièrement avec les écoles. Le budget de l'ESS est alors vraiment minime par rapport à ceux des deux autres associations, dont les subventions sont vraiment énormes.

L'opposition aimerait donc, comme chaque année, que l'ESS ait une augmentation importante de sa subvention - bien que Mme GOUREAU sache ce que Monsieur le Maire lui répondra, à savoir que l'ESS ne lui a rien demandé. L'opposition demande que cette association soit augmentée au vu du travail qui est réalisé dans les écoles.

Monsieur le Maire demande à Mme GOUREAU d'indiquer la façon de réduire le budget du « Studio Théâtre ».

Marie-Claude GOUREAU n'a jamais demandé de réduire le budget du « Studio Théâtre ». Elle a simplement indiqué - et elle le répète - que sur les trois grandes associations, les subventions pourraient être revues pour faire en sorte qu'elles soient réparties plus justement. Mme GOUREAU le rappelle : il y a plus de 3 600 adhérents sur l'ESS, pour 157 000 euros. Ce qui correspond à 43 euros par adhérent. Mme GOUREAU connaît la réponse de Monsieur le Maire. Les gymnases leur sont donnés gratuitement. Monsieur le Maire fait-il payer un loyer pour le « Studio Théâtre » ? Fait-il payer un loyer pour « Divertimento » ? Non. Pourtant, ils reçoivent des subventions très importantes.

Monsieur le Maire souhaite savoir si l'ESS paye un loyer.

Marie-Claude GOUREAU répond par la négative et invite Monsieur le Maire à écouter. Fait-il payer les loyers de « Divertimento » et du « Studio Théâtre » ? Non.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une mise à disposition, comme pour les associations sportives. Mme GOUREAU a parlé de trois associations. Il l'invite à émettre une proposition.

Marie-Claude GOUREAU estime que sa remarque est simple. Dans la mesure où les budgets de ces trois associations ne sont jamais examinés, Monsieur le Maire les connaît ainsi que le travail de chacune. L'opposition demande que l'ESS soit payée à la valeur de ce qu'elle donne. « Divertimento » est une association qui devait rester active trois ans. Or elle est toujours sur le conservatoire. Pour le Studio Théâtre Mme GOUREAU a d'ailleurs en sa possession le montant des subventions. Elle ne demande pas à Monsieur le Maire de retirer des sommes. Il s'agit simplement d'avoir pour l'ESS une subvention à la valeur de ce qu'elle rend sur la Ville. Il s'agit de la première et de la plus importante des associations sportives. S'il n'y avait pas l'ESS, il y aurait très peu de sport à Stains. Et il ne faut oublier que la plupart des animateurs de l'ESS ou des formateurs sont bénévoles. Elle ne coûte absolument rien à la commune.

Favella HIMEUR n'a pas compris tout ce qui vient d'être dit sur les associations. Elle souhaite apporter une réponse, en lien avec sa délégation aux sports. Il convient de tenir compte de la mise à disposition de tous les équipements, tous les soirs et tous les weekends, sur l'ensemble de la Ville auprès de l'ESS. La délégation travaille régulièrement avec l'ESS sur différents projets. La commune a l'entretien des équipements, la prise en charge des fluides. Des éducateurs sont mis à disposition pour accompagner certaines sections sportives, en réponse à des demandes. Il s'agit donc d'un coût pour la collectivité. La délégation travaille également avec le bureau de l'ESS sur un projet qui sera aussi présenté en Conseil municipal, et qui permettra d'augmenter la subvention.

34/41

Mme HIMEUR ajoute que les trois associations organisent des assemblées générales. Tout le monde est convié. Si Mme GOUREAU est adhérente de l'ESS, elle est également invitée à l'assemblée générale où l'ESS présente ses comptes tous les ans.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 24 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat)) et 8 abstentions (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : FIXE le montant de la subvention versée à l'association « Studio Théâtre de Stains », au titre de l'année 2018, à 300 000 €.

ARTICLE DEUX : DIT que ce montant est inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2018.

Affaire n°3.10 : Attribution d'une subvention à l'association " Espérance sportive de Stains " exercice 2018

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 24 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat)) et 8 abstentions (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : FIXE le montant de la subvention versée à l'association « Espérance Sportive de Stains », au titre de l'année 2018, à 157 000 €.

ARTICLE DEUX : DIT que ce montant est inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2018.

Affaire n°3.11 : Attribution d'une subvention à l'association " Comité d'Activités Sociales et Culturelles " (CASC) exercice 2018

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS apporte une précision. Il est bien spécifié dans les différents rapports pour les délibérations que les conventions pluriannuelles d'objectifs entre la Ville et les associations ont été approuvées en séance du Conseil du 30 juin 2017 pour le « Studio Théâtre », idem pour « Espérance Sportive de Stains ». Cela signifie qu'à ce moment-là, le projet de convention existait. Les éléments sont transparents. De la même façon, pour le CASC et pour le personnel communal, la convention pluriannuelle a été adoptée le 15 décembre 2016.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la subvention de 222 621,84 euros.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 32 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, M. François

VIGNERON (par mandat), Mme Farida Aoudia-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : FIXE le montant de la subvention versée à l'association « Comité d'Activités Sociales et Culturelles », au titre de l'année 2018, à 222 621,84 €.

ARTICLE DEUX : DIT que le montant est inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2018.

Affaire n°3.12 : Attribution d'une subvention de fonctionnement au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Stains - Pierrefitte - exercice 2018

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS fait savoir que ce syndicat assure différentes interventions sur la restauration scolaire, les soins à domicile pour les personnes âgées et le fonctionnement du gymnase du SIVOM. Elle est à hauteur de 2 782 950 euros.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 32 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida Aoudia-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : FIXE le montant de la subvention de fonctionnement versée au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Stains/Pierrefitte, au titre de l'année 2018, à 2 782 950 €.

ARTICLE DEUX : DIT que ce montant est inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2018, à l'article 65548.

Affaire n°4.1 : Convention d'intervention foncière tripartite entre la Commune de Stains, l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France et l'Établissement Public Territorial Plaine Commune concernant le site des Tartres Nord à Stains

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS explique, concernant le site des Tartres Nord à Stains dont a parlé Monsieur le Maire dans son introduction, que la convention proposée au vote du Conseil municipal a pour objet d'associer la commune de Stains, l'EPT Plaine Commune et l'Établissement Public EPFIF pour conduire une politique foncière sur le moyen terme au sein du périmètre du secteur des Tartres Nord qui est une zone industrielle partiellement en friches située à la limite de Stains et de Pierrefitte, à côté de la gare du tramway 11 Express. Les opérations envisagées portent, pour l'essentiel, sur des programmations d'activité économique, ce qui implique de l'emploi à venir pour les Stanois sur une superficie totale de 30 000 m².

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter cette convention avec l'EPFIF qui a pour objectif le portage du foncier et permettant de garantir un prix d'acquisition du foncier stable pour la durée de l'opération.

Monsieur le Maire se félicite de cette nouvelle.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 32 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : APPROUVE la convention d'intervention foncière tripartite entre la commune de Stains, l'Établissement Public Territorial Plaine Commune et l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, concernant le site Tartres Nord à Stains (93240), ci-annexée.

ARTICLE DEUX : AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention d'intervention foncière tripartite ainsi que tous actes afférents, et à procéder à l'exécution de la présente convention.

Affaire n° 5.1 : Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2017

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS explique qu'il est demandé, comme tous les ans, d'approuver le bilan des acquisitions immobilières. Comme ont pu le constater les membres de l'instance, il y a eu très peu d'acquisitions. Il s'agit du Quartier du Maroc pour ce qui concerne la rénovation urbaine dans le quartier des Lochères. Pour la rue Jean Durand et la rue Léon Brochet, de la même façon, les parcelles ont été acquises à l'euro symbolique. Il est donc proposé au Conseil municipal d'acter le bilan de ces acquisitions et de ces cessions immobilières.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 32 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : ACTE le bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées sur la commune en 2017 ci-annexé.

ARTICLE DEUX : DIT que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au Préfet de Seine-Saint-Denis.

Affaire n° 5.2 : Acquisition auprès de Grand Paris aménagement d'emprises espaces publics situés dans le périmètre du projet ANRU "Lochères I" à Stains, Quartier du Maroc

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS indique que, toujours dans le cadre de la rénovation urbaine du Quartier du Maroc - appelé « Lochères » -, l'EPA Plaine de France devenu Grand Paris Aménagement souhaite céder à l'euro symbolique les espaces publics qu'il a aménagés dans le périmètre du projet ANRU, Lochères 1 à Stains, au niveau du Quartier du Maroc. Il s'agit toujours d'une surface de 8 745 m². Les membres du Conseil ont constaté sur le plan qu'il s'agit principalement des

voiries. Tout cela à l'euro symbolique, de la même façon.

Julien MUGERIN fait remarquer que l'on ne peut pas lui reprocher de s'intéresser à son quartier puisqu'il n'y habite pas, bien sûr. Qui va gérer l'aire de jeux située à cet endroit ? S'il a bien examiné les parcelles concernées, une aire de jeux porte le logo de la Ville de Sarcelles, ce qui l'avait surpris quand le panneau avait été installé. À qui va être dévolu la gestion de cette aire de jeux ? Cela lui permet de reposer la question de l'Allée Saint-Exupéry, juste derrière, laissée à l'abandon. L'acquisition par la Ville serait vraiment nécessaire du point de vue de son état, de sa saleté, mais aussi des véhicules ventouses qui y sont installés. Il est parfois un peu difficile pour la Police municipale d'intervenir puisqu'elle doit obtenir les autorisations à ce niveau-là. Il y avait un projet en la matière. M. MUGERIN voulait savoir s'il avait évolué.

Olivier MATHIS répond que ce point sera vérifié. Il concerne le cadre du renouvellement de la convention avec Plaine Commune. Effectivement, la question serait à prendre en compte précisément pour l'aire de jeux.

Francis MORIN ajoute que l'opération de renouvellement urbain sur Sarcelles a permis la réalisation de l'aire de jeux sur un territoire stanois. Il s'agit d'un accord entre les deux villes. En ce qui concerne l'intervention, si la Police municipale est sollicitée, elle peut tout à fait intervenir. C'est un espace public dans lequel elle peut le faire.

Julien MUGERIN évoquait l'Allée Saint-Exupéry.

Francis MORIN explique que l'Allée Saint-Exupéry est un espace privé et que si le bailleur ou la copropriété donnent à la Mairie une autorisation d'intervention, ils le feront à leur demande autant qu'ils le peuvent.

Julien MUGERIN explique qu'il y avait un projet d'acquisition par la Ville.

Francis MORIN répond qu'ils n'en sont pas là. Tant qu'il s'agit d'une propriété privée, il n'est pas possible d'enlever une voiture sans en faire l'acquisition. La résidence Parmentier présente une réquisition permanente. Ils le votent tous les ans en Conseil syndical.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 32 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madî BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles suivantes, appartenant à Grand Paris Aménagement, et situées dans le Quartier du Maroc à Stains :

- Parcelle cadastrée section A n° 445 d'une superficie de 150 m²,
- Parcelle cadastrée section A n° 446 d'une superficie de 10 m²,
- Parcelle cadastrée section A n° 757 d'une superficie de 87 m²,
- Parcelle cadastrée section A n° 857 d'une superficie de 898 m²,
- Parcelle cadastrée section A n° 849 d'une superficie de 2 770 m²,

- Parcelle cadastrée section A n° 759 d'une superficie de 387 m²,
- Parcelle cadastrée section A n° 856 d'une superficie de 904 m²,
- Parcelle cadastrée section A n° 854 d'une superficie de 138 m²,
- Parcelle cadastrée section A n° 666 d'une superficie de 931 m²,
- Parcelle cadastrée section A n° 700 d'une superficie de 107 m²,
- Parcelle cadastrée section A n° 699 d'une superficie de 357 m²,
- Parcelle cadastrée section A n° 443 d'une superficie de 365 m²,
- Parcelle cadastrée section A n° 444 d'une superficie de 305 m²,
- Parcelle cadastrée section A n° 762p d'une superficie de 29 m²,
- Parcelle cadastrée section A n° 831p d'une superficie de 1307 m²,

soit une surface totale de 8 745 m².

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir, au nom de la commune, à tous les actes entérinant cette décision et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE TROIS : DIT que la dépense sera imputée au budget communal correspondant.

Affaire n° 5.3 : Désaffectation et déclassement d'une emprise de terrain de 8m² issue du domaine public sis allée Val du Moulin à Stains

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS explique que ce point concerne un programme immobilier dans le Quartier de la Prêtrasse qui est pour l'instant la propriété de la SCCV Val du Moulin dont Terralia est le gérant. La parcelle est de 8 m². L'assiette du programme qui doit être construit repose sur les parcelles cadastrées - M. MATHIS leur passe le détail - allée Val du Moulin, mais aussi sur un échange parcellaire engagé par l'OPH de Seine-Saint-Denis - « Seine-Saint-Denis Habitat », maintenant - ainsi que sur une emprise d'une surface de 8 m² installée sur le domaine public communal. Préalablement à cette cession par la ville de Stains, il est nécessaire de procéder à la désaffectation et au déclassement de cette emprise correspondant à la parcelle qui figure sur le plan de 8 m².

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 32 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najew HAMMANI (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : CONSTATE la désaffectation de la parcelle suivante :
-parcelle issue du domaine public pour 8m² environ

ARTICLE DEUX : APPROUVE le déclassement de la parcelle suivante :

-parcelle issue du domaine public pour 8m²environ

ARTICLE TROIS : AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes y afférents ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour procéder à l'exécution de la présente délibération.

Affaire n°5.4 : Raccordement de trois bâtiments communaux au réseau de chaleur du SMIREC

Rapporteur : Francis MORIN

Francis MORIN annonce qu'il s'agit de faire bénéficier la Ville, le centre-ville et les équipements communaux du réseau de chaleur. Le rapport fait état de tous les éléments à ce sujet. Il est à noter que dans le cadre de la délégation de service public, cela n'était pas prévu. La municipalité a obtenu une participation de la Ville à hauteur d'environ 170 000 euros. Elle est incompressible, mais la participation du SMIREC est de 450 000 euros, ce qui est tout à fait important - et alors qu'il n'y avait pas d'obligation de sa part de le faire.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 32 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : APPROUVE le projet de raccordement de l'Hôtel de Ville, du groupe scolaire Guillaume Apollinaire et de l'école élémentaire Joliot Curie, au réseau de chaleur du Syndicat Mixte des Réseaux d'Energie Calorifique (SMIREC).

ARTICLE DEUX : APPROUVE le plan de financement prévisionnel du projet de raccordement des trois bâtiments communaux visés ci-dessus, ci-après :

Nature	Coût € HT
Projet de raccordement	644 000
Participation Ville de Stains	170 846,03
Participation SMIREC	473 153,97

ARTICLE TROIS : APPROUVE le principe de la participation financière de la commune de Stains au projet de raccordement, dont le montant prévisionnel de participation s'élève à 170 846,03 euros HT.

ARTICLE QUATRE : AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toute mesure d'exécution nécessaire à la réalisation des travaux et à l'exploitation, et notamment à signer tous actes et conventions à ces fins.

ARTICLE CINQ : DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 5.5 : Rapport d'activité 2016 du SIPPEREC
Rapporteur : Fabienne TESSIER-KERGOSIEN

Fabienne TESSIER KERGOSIEN rappelle que le SIPPEREC est le partenaire des collectivités dans la mise en œuvre de leur politique publique en matière d'énergie et de communication. 113 collectivités sont adhérentes à une ou plusieurs des compétences qui sont l'électricité, l'énergie renouvelable, la communication électronique. Ces compétences, dans un contexte de mutation énergétique et numérique, sont étroitement liées et participent à la construction de la Ville connectée.

Mme TESSIER KERGOSIEN ne lira pas tout le rapport. Il est assez bien détaillé. Le rapport d'activités 2016 du SIPPEREC permet de mieux appréhender les différents aspects de l'activité du syndicat, tant sur les délégations de service public administré pour les comptes des adhérents que sur les services offerts aux collectivités. Suivant l'article L 5211-39 du CGCT, ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique. En conclusion, le Conseil municipal est appelé à prendre acte (sans vote) du rapport d'activité du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication, pour l'année 2016.

Mme TESSIER KERGOSIEN signale que la fin des annexes présente les chiffres clés sur la Ville et les points de repère de ce qui arrivera dans les mois ou les années à venir. Puisqu'il s'agit de 2016, des éléments ont été actés.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication pour l'année 2016.

*** **

L'ordre du jour étant épuisé
la séance publique est levée à vingt-trois heures et dix minutes

Le Secrétaire
Abdelfattah MESSOUSSI



Le Maire
Azzédine TAÏBI

